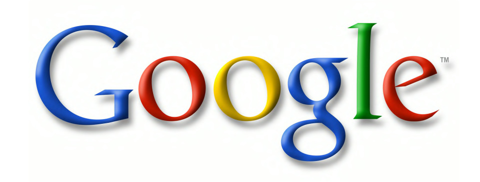
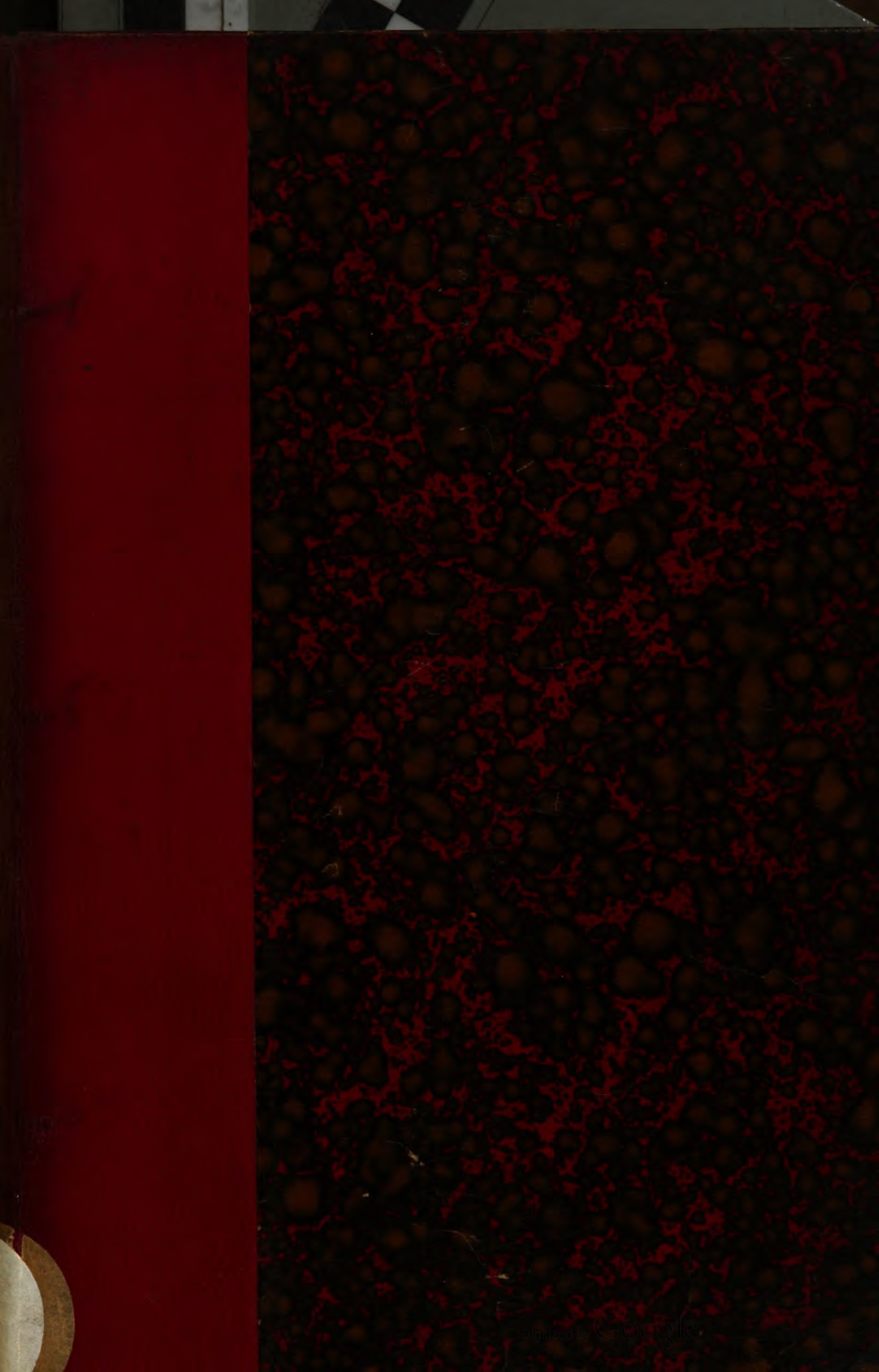
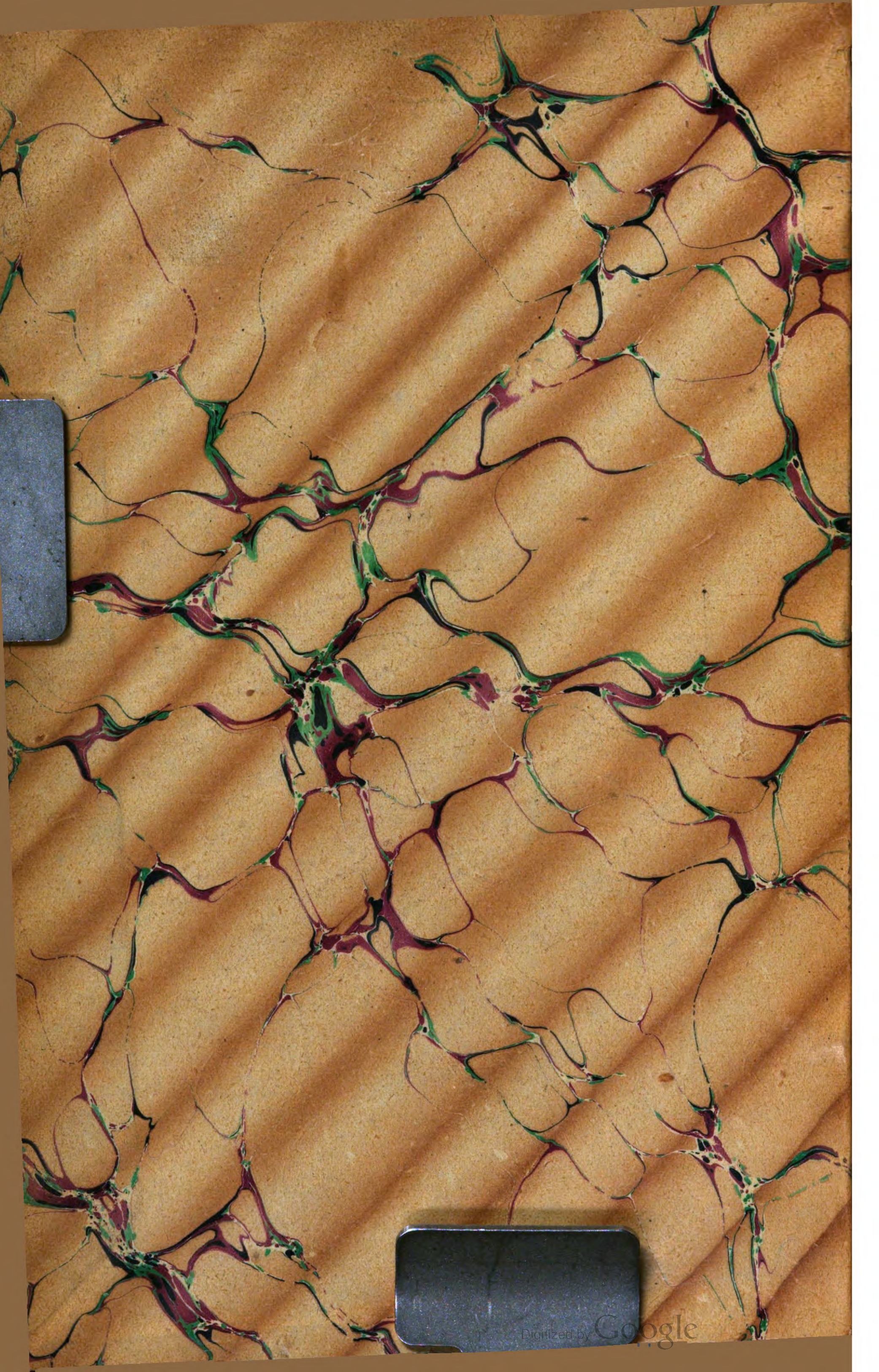






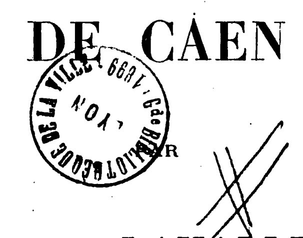


NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE

DE CAEN



PAR

Gaston LAVALLEY

CONSERVATEUR DE CETTE BIBLIOTHÈQUE



PARIS

Alphonse PICARD et Fils, Editeurs
Libraires des Archives nationales
et de la Société d'Histoire contemporaine
82, rue Bonaparte, 82

LA

BIBLIOTHÈQUE DE CAEN

DU MÊME AUTEUR :

LES GRANDS CŒURS. Biographies et récits; ouvrage couronné par l'Académie française; 2e édition. *Paris, Charavay;* in-8°, grav.

CAEN DÉMOLI. Recueil de notices sur des monuments détruits, avec dessins inédits. *Caen, Le Blanc-Hardel;* gr. in-8°.

CAEN, SON HISTOIRE ET SES MONUMENTS. *Caen, Valin;* in-18.

LES COMPAGNIES DU PAPEGUAY. Étude historique sur les Sociétés de tir avant la Révolution. *Paris, Dentu;* in-18.

NAPOLÉON ET LA DISETTE DE 1812. A propos d'une émeute aux Halles de Caen. *Paris, A. Picard;* in-8°.

ARROMANCHES ET SES ENVIRONS. 2e édition. *Caen, Le Blanc-Hardel;* in-18.

LES POÉSIES FRANÇAISES DE DANIEL HUET, évêque d'Avranches, d'après des documents inédits. *Paris, Dentu;* in-12.

INSUFFISANCE DE NOS LOIS CONTRE LA CALOMNIE; dangereuses équivoques de la loi sur la diffamation. *Paris, Larose et Forcel;* in-18.

LES COMPAGNONS DU VAU-DE-VIRE. *Paris, Dentu;* in-18.

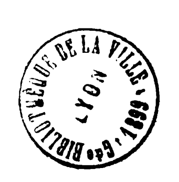
LES CARABOTS. Scènes de la Révolution. *Paris, Dentu;* in-18.

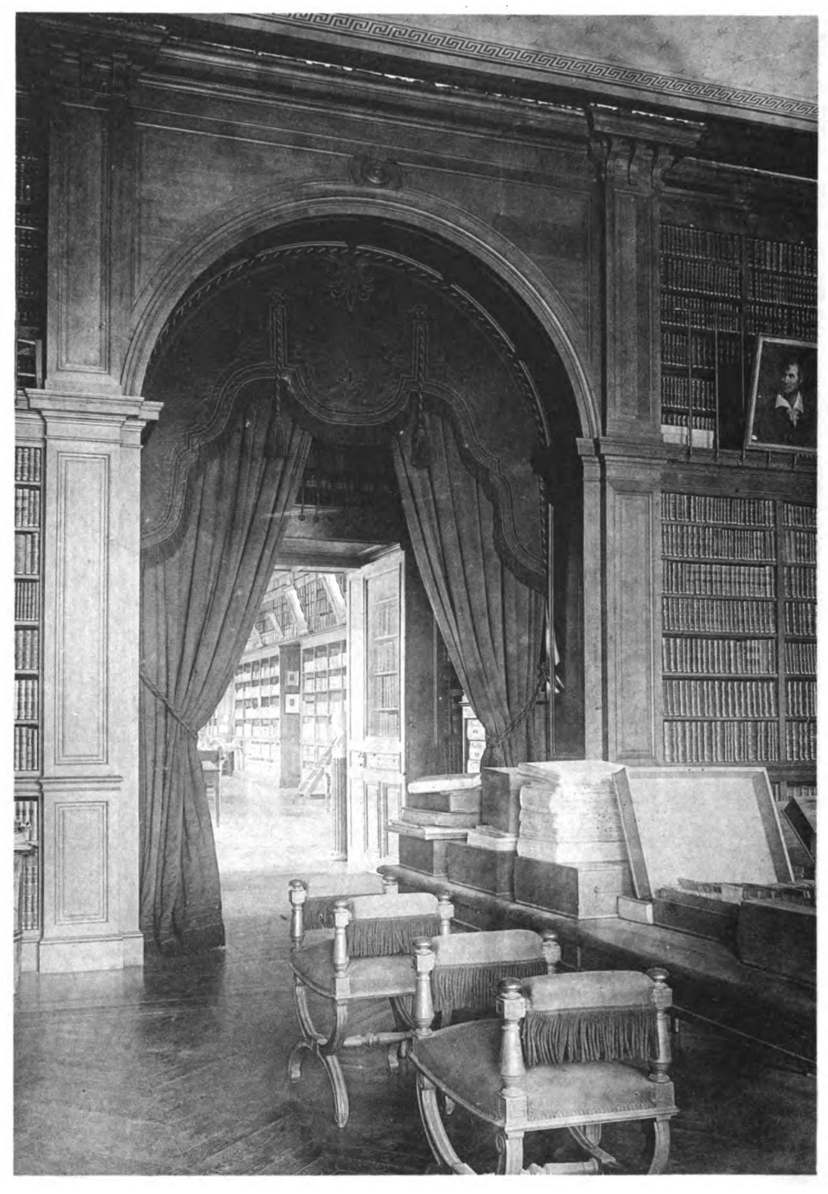
LES DRAMES DE LA BÊTISE. *Paris, Dentu;* in-18.

LE MAITRE DE L'ŒUVRE DE NORREY. Légende normande. 3e édition, avec illustrations d'après nature par H. Magron. *Paris, Charles Mendel;* gr. in-8°.

LA JEANNE-HACHETTE NORMANDE. *Paris, Hachette;* in-18.

LE DRAME DU CAMP DE VAUSSIEUX. *Caen, 1889;* in-8°.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON



Phototypie J. Royer, Nancy.

UN COIN DE LA SALLE RAYER

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE DE CAEN

PAR

GASTON LAVALLEY

CONSERVATEUR DE CETTE BIBLIOTHÈQUE

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

Libraires des Archives nationales
et de la Société d'Histoire contemporaine

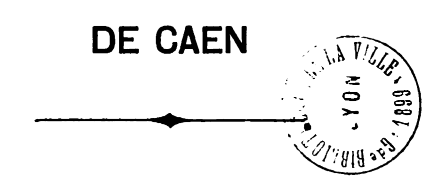
82, rue Bonaparte, 82

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE

DE CAEN



I

On peut dire que l'histoire de la Bibliothèque de Caen commence avec celle de l'ancienne Université de la ville. Depuis l'année de sa fondation, en 1431, l'Université avait réuni dans ses différentes facultés un certain nombre de manuscrits, que l'on gardait avec soin dans une sorte de bahut *(arca* ou *archa).*

Dans les anciens registres de l'Université on l'appelait souvent l'*arche commune* (1). Ce coffre, ou bahut, renfermait les titres, statuts, quittances et autres actes concernant la *très célèbre* compagnie, comme elle se

(1) « In *archa communi* reponi voluit... » *Registre des Conclusions* ou délibérations de l'Université, à la date du 1er oct. 1515. Voir ces manuscrits aux Archives du Calvados, ou l'excellent *Inventaire sommaire* rédigé par M. Armand Bénet, série D, t. Ier.

désignait elle-même sans trop de modestie, suivant d'ailleurs la formule usitée dans toutes les Universités du royaume. On y plaçait aussi le *petit coffre du recteur*, qui devait contenir sans doute les titres les plus précieux.

Comme les livres, tous écrits à la main, étaient extrêmement rares à cette époque, il n'est pas étonnant qu'on ait songé à les enfermer dans le coffre-fort où se conservaient les titres de propriété de l'Université. Ils formaient en réalité une sérieuse part de son patrimoine. Aussi, peu à peu, les recteurs s'habituèrent-ils à les considérer comme une ressource, dont on pouvait disposer pour le plus grand bien de la Compagnie. Quand celle-ci venait à manquer d'argent, on sortait les raretés bibliographiques de leur retraite pour les donner en gage et contracter des emprunts.

Cette sorte de trafic devenait l'occasion des conventions les plus variées. Ainsi le 29 août 1467, le prieur de la Maison-Dieu de Caen, qui avait en gage deux livres de l'Université, pour la somme de dix saluts d'or, consentit à restituer les volumes au prix de 8 écus seulement (1). Par ce marché, que l'Université s'empressa d'accepter, le prêteur se résignait à perdre deux écus plutôt que d'attendre, peut-être indéfiniment, que l'illustre compagnie songeât à s'acquitter de sa dette pour rentrer en possession de ses livres.

Si l'Université se séparait trop facilement de ses manuscrits pour contracter des emprunts, il est juste de reconnaître qu'elle en recevait aussi quelquefois en

(1) *Conclusions*.

défalcation des sommes qu'elle avait prêtées (1). Mais il n'en est pas moins vrai qu'elle fut trop longtemps à s'apercevoir que cette façon d'employer les livres profitait peu à l'avancement des études.

Ce fut seulement le 24 mai 1457 que, renonçant à considérer ses volumes comme une valeur commerciale, l'Université résolut de les mettre désormais à la disposition de ses professeurs et de ses écoliers. Dans cette assemblée générale, elle arrêta (2) qu'il serait établi une bibliothèque, une *librairie* comme on disait alors, dont l'organisation serait confiée au sieur Thomas Onfroy, doyen des Arts, à M[e] Thomas Fortin et à quelques autres. Elle déclara en outre que les livres de l'Université ne seraient prêtés à personne, mais enfermés dans l'*arche commune* jusqu'à l'achèvement de la bibliothèque.

Le 19 août, elle émet le vœu « que la Faculté des Arts soit priée par les autres Facultés de permettre que les livres, qu'elle a en gage de l'Université pour prêt d'argent, soient déposés avec les autres dans ladite *librairie*, en réservant son droit de gage et sous bonne caution (3) ». Quelques jours après, le 1[er] septembre, la Faculté des Arts consent au dépôt des volumes à la *librairie commune*, à la condition d'avoir la clef du banc où il seraient placés.

Du 24 septembre 1457 date l'installation de la nou-

(1) *Conclusions*, à la date du 23 mars 1465. Affaire Guillaume de Loraille qui avait emprunté 9 écus à l'Université.

(2) *Conclusions*.

(3) *Id.*

velle, ou, plutôt, de la première bibliothèque de l'Université; car, jusqu'à ce moment, on aurait pu difficilement donner ce nom au bahut, l'*arche commune*, où l'on enfermait quelques livres avec des pièces de comptabilité et des actes de propriété. Ce jour-là, on apporta dans une salle spéciale vingt-cinq volumes (tout ce que possédait alors l'Université), que l'on attacha et enchaîna dans quatre *bancs.*

Deux clefs pareilles servaient à fermer ces deux bancs, ou armoires. L'une d'elles fut gardée par l'Université, l'autre remise, suivant la convention précédemment acceptée, à Me Thomas de Talvas, doyen de la Faculté des Arts (1).

Quel était exactement le mobilier de cette nouvelle bibliothèque? nous ne saurions le dire, puisque les documents qui restent ne donnent aucun renseignement sur ce point. Toutefois, il est permis de supposer que les *bancs* dont il s'agit faisaient plutôt l'office de coffres que de sièges. C'étaient probablement des sortes d'armoires, longues et basses, couronnées d'une tablette en forme de pupitre, et divisées, à l'intérieur, en plusieurs compartiments destinés à recevoir les

(1) Le texte du registre des *Conclusions* est ici d'une telle importance que nous croyons devoir le citer intégralement: «...Depositi sunt prenotati libri cum ceteris libris communibus in libraria communi pro inicio dicte librarie, et eadem die alligata sunt et incathenata in eadem libraria XXV volumina librorum in IIIIor bancis; de duabus vero clavibus similibus, quarum quelibet sufficiebat omnes bancas resecare juxta prehabita, tradita est una decanò facultatis artium Ma. Tho. de Talvas ».

volumes. Comme ces meubles étaient souvent parallèles aux bancs à dossier, où s'asseyaient les lecteurs, et ne formaient qu'un même ensemble de menuiserie, on s'habitua sans doute, par une figure de rhétorique bien connue, à donner au tout le nom de l'une des parties.

Un des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, les *Chants royaux*, renferme une miniature qui pourrait servir d'illustration à la définition que nous venons de de donner. C'est une séance des docteurs de l'Université de Paris, qu'on voit assis, des deux côtés de la salle, devant un long meuble en forme de comptoir, incliné au sommet pour permettre au lecteur d'y poser son livre ouvert. A l'extrémité de chacun de ces meubles, par une ouverture cintrée, on aperçoit dans l'intérieur des tablettes, sur lesquelles des volumes sont couchés à plat. Mais là, point de portes, ni de serrures.

Celles-ci, nous allons les trouver dans un bois de la satire de Badius : *Navis stultifere collectanea* (1). Cette curieuse estampe représente un savant lisant au-dessus d'un coffre, que termine, comme un toit, une double planchette destinée à recevoir les livres. Le bahut est fermé par plusieurs portes, garnies de solides serrures, dont deux, entr'ouvertes, nous laissent voir des volumes entassés dans l'intérieur.

Voilà donc indiquée, dans cette seconde estampe, une précaution qui ne se découvre pas dans la précédente. Les livres y sont mis sous clef, comme dans les

(1) La Bibliothèque de Caen possède l'édition de 1513.

bancs de la première bibliothèque de l'Université de Caen. Mais celle-ci se défend encore plus sérieusement; elle ne se contente pas d'enfermer ses volumes: elle les enchaîne. Elle les enchaîne (1) d'ailleurs, comme cela se faisait à cette époque où le livre était si rare, dans les églises et dans les *librairies communes*, c'est-à-dire dans les bibliothèques publiques.

La Bibliothèque de Caen possède encore quelques-uns de ces vétérans de la bibliographie, qui portent les traces de leur servitude passée: un manuscrit (*Summa de casibus conscientiæ Astesani astensis*) et quelques incunables. Parmi ces derniers le mieux conservé, le plus complet, c'est une édition de la *Cité de Dieu* de 1479.

Ce volume est encore muni de ses fermoirs en cuivre et de cinq clous, enfoncés dans la peau de la reliure, moins pour l'orner peut-être que pour le protéger, lorsque le livre était posé sur le plat dans le coffre où on le renfermait. Mais ce qui le caractérise particulièrement et lui donne une véritable valeur, c'est qu'il porte encore l'anneau de fer auquel on rivait la chaîne destinée à l'attacher.

« Les livres pourvus des anneaux qui les maintenaient enchaînés, dit l'abbé Valentin Dufour (tome V

(1) En général, on enchaînait les livres pour les protéger contre les voleurs; mais il arrivait aussi qu'on les « chargeait de fers » comme des malfaiteurs, de manière que personne ne pût les ouvrir. Ainsi furent traités en criminels, sous Louis XI, tous les ouvrages de philosophie nominaliste qui avaient été excommuniés. Voir *La Sorbonne*, par Alfred Franklin, pages 60 et suiv. de la 2e édition.

du *Bibliophile français*, page 164), sont assez rares en France dans les grands dépôts littéraires; presque tous ayant perdu leur ancienne reliure pour en prendre une plus moderne, il est difficile de déterminer la position de l'anneau ».

Notre exemplaire de la *Cité de Dieu* donne la solution de ce petit problème bibliographique. Le volume a 50 centimètres de haut sur 34 de large. L'anneau de fer, fixé à la partie supérieure de celui des plats qui précède le titre, se trouve à 13 centimètres du dos, c'est-à-dire à peu près au tiers de la largeur de l'in-folio. Cet anneau, plus long que celui d'une chaîne ordinaire, est soudé à deux larges pattes dont les clous, après avoir traversé le bois de la reliure, sont rivés sous la peau de la couverture. Et maintenant, comment le volume était-il attaché? Sa chaîne avait-elle des *mors* (1) comme celles des livres de la cathédrale de Troyes? Sa dernière maille glissait-elle, comme à la Bibliothèque d'Hereford, le long d'une tringle, cadenassée à son extrémité? Le sortait-on de son *banc*, pour le poser sur le plan incliné de ce meuble? ou bien sa chaîne était-elle assez longue pour permettre de le placer sur un pupitre, ou lectrin (lectrum) mobile? Cette dernière hypothèse paraît tout d'abord acceptable; car, dans plusieurs passages du registre des *Conclusions* de

(1) Les *comptes de la fabrique de la cathédrale de Troyes*, relatifs à l'aménagement de la librairie de cette église (1422-1423), mentionnent la façon de « huit verges de fer es pupitres, esquelles sont encheinnés les livres », de 40 chaînes de fer neuves et de 80 « *mors* à attacher les livres de ladite librairie ». Henri Havard: *Dictionnaire de l'ameublement*, tome III, p. 315.

l'Université de Caen, il est question, tantôt d'un demi-pupitre à installer (dimidium pulpitum; 1[er] février 1472), tantôt d'un nouveau *lectrin* pour poser des livres de médecine (novum lectrum ad reponendum libros medicine; 29 août 1461).

Mais, lorsqu'on rapproche ces différentes expressions du texte (1) qui précède l'inventaire de 1515, copié dans le *Matrologe*, on ne peut plus avoir de doute sur la signification du mot pupitre. Ces pupitres ou lectrins, loin d'être transportables, faisaient corps avec les *bancs* ou armoires.

Quoi qu'il en soit, nous savons qu'à partir de la seconde moitié du XV[e] siècle, tous les volumes de l'Université de Caen furent enfermés et enchaînés dans la *librairie commune*. Et cet usage ne tomba pas en désuétude, comme on pourrait le croire, d'après une opinion généralement répandue, avec l'invention de l'imprimerie qui, en multipliant les livres, rendit une telle précaution dispendieuse et peu praticable. Car, à la date du 28 juin 1519, nous pouvons constater, dans le registre des *Conclusions* de l'Université normande, que trois volumes sur les *Décrétales*, qui lui avaient été légués par un certain Guillaume Dormebault, furent encore enchaînés après mûre délibération (decernens quod hujus modi volumina *incathenarentur* in libraria communi).

(1) Voici la note qu'on lit au commencement de cet inventaire: « In libraria communi hujus Universitatis Cadomensis sunt quindecim scanna, ambones, sive lieutrini, cum quindecim formulis eisdem servientibus ». Il n'y avait donc de mobile que les quinze escabeaux (formulæ), dont trois manquaient, lors de la visite de la *librairie* en 1514.

Cette excessive prudence, faisant oublier un long passé de désordre, était peut-être nécessaire pour rassurer les donateurs. Quand ils apprirent que la nouvelle bibliothèque était organisée sérieusement, ceux-ci n'hésitèrent plus à lui offrir des livres. En 1458, Me Thomas Fortin lègue six volumes, parmi lesquels « Hystorie Scolasticœ »; en juin 1461, J. Harpin donne trois volumes de médecine; en janvier 1462, N. du Quesnay, quatre volumes. Tous les ans, ce sont des dons entre-vifs, ou des legs, ou des ouvrages dont on attribue la nue-propriété, en s'en réservant l'usage sa vie durant, comme le fit G. de La Villète, official de Bayeux (24 fév. 1468). En 1470, L. de Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux, fait donation de six volumes et, la même année, un notable bourgeois de Caen, Jean Nolant, remet une somme de six l. t. pour acheter un traité de médecine au choix de l'Université.

Le branle était donné. Les libéralités affluaient, encouragées par l'ordre qui semblait régner dans la *librairie commune*. A la date du 27 juin 1467, l'Université n'avait-elle pas décidé (1) qu'on ferait deux inventaires des livres, dont un exemplaire serait conservé dans le bahut *(arca)*, tandis qu'un double serait confié au scribe ou secrétaire général? La même délibération n'avait-elle pas arrêté qu'une inspection de la bibliothèque serait faite, au moins une fois chaque année, par le recteur accompagné des doyens?

Pour attirer les donateurs, il ne suffisait pas de leur assurer la sécurité. Avec leur connaissance du cœur

(1) *Conclusions*.

humain et de ses faiblesses, les professeurs de la *très-célèbre* Université de Caen prirent toutes les mesures capables de flatter l'amour-propre des bienfaiteurs de la Bibliothèque. Quand on leur offrait un ouvrage, la présentation en était faite devant toutes les facultés, réunies en assemblée générale sous la présidence du recteur. Des remercîments étaient adressés au généreux donateur, et l'on décidait qu'un service solennel serait célébré, aux frais de l'Université, pour l'âme de ses parents (1).

Le résultat de ces heureuses et habiles dispositions ne se fit pas attendre. Dès l'année 1472, après la visite de la Bibliothèque, à laquelle il procéda avec son scribe, le recteur put constater la présence de soixante-trois volumes, sans compter ceux du Décret, les six volumes donnés par l'évêque de Bayeux et les trois autres, dus à la générosité de Guillaume de Villète (2).

Tout aurait été pour le mieux dans la meilleure des bibliothèques possible, si le local eût été assez grand et convenablement aménagé. Mais il paraît, d'après le registre des *Conclusions*, qu'on oubliait même de remplacer les vitres cassées et qu'il pleuvait sur les livres. Cet état de choses devint si scandaleux qu'un donateur, Roger d'Etampes, docteur en chacun droit, qui avait déjà présenté deux volumes, déclara, dans

(1) Voir dans les *Conclusions*, à la date du 1er février 1472, de quelle cérémonie pompeuse on entoura la réception d'un manuscrit (Summa Astesana) donné par Robert Cornegrue, évêque de Séez.

(2) *Conclusions*, 1er février 1472.

une assemblée générale de 1476, qu'il était disposé à faire d'autres libéralités, mais à la condition qu'on installerait une autre bibliothèque, ou qu'on agrandirait celle qui existait.

L'observation était si juste et contenait un sous-entendu si menaçant pour les intérêts de la Bibliothèque que l'Université, séance tenante, décida que l'ancien local, devenu trop étroit, serait agrandi aux dépens des écoles de théologie et des lois.

Il y aurait eu bien d'autres réformes à réaliser. Ainsi, la Bibliothèque avait un gardien (custos librarie) dont les fonctions paraissaient se borner à avertir les membres de l'Université quand il était urgent de réparer certains volumes (1), à ouvrir et fermer la salle, à la nettoyer, à conserver le catalogue ou inventaire, et à faire une ronde nocturne.

Pour ces besognes subalternes, on se contentait de l'exempter d'impôt. Aussi, pour se créer des ressources, cumulait-il souvent cette charge avec celle de portier des écoles (2). Primitivement, il ne logeait même pas dans le local de la Bibliothèque, qui était occupé par le bedeau du recteur. On le voit même solliciter la concession de ce logement le 25 septembre 1480, en s'appuyant sur ce motif qu'il pourrait « garder nuit et jour » la *librairie commune* (3). Il est vrai que s'il lui arrivait d'être détenu en prison, il avait l'avantage d'obtenir,

(1) *Conclusions*, 19 juin 1478.

(2) *La Bibliothèque de l'Université de Caen au XVe siècle*, par le comte Amédée de Bourmont.

(3) *Conclusions*.

sur la requête de sa femme, que l'Université s'occupât de son élargissement (1).

On conçoit, après cela, que le prestige d'un tel fonctionnaire ne fût pas de nature à arrêter les abus qui se commettaient quotidiennement sous ses yeux. Qu'aurait-il pu faire d'ailleurs contre les gros personnages de l'Université, doyens et docteurs divers, qui avaient la prétention de disposer chacun d'une clef de la Bibliothèque ? Qu'aurait-il pu faire aussi contre les emprunteurs, cette plaie des bibliothèques privées ou publiques? Il est bien vrai qu'on obligeait ces derniers à donner une reconnaissance en bonne et due forme des livres qu'ils emportaient. Mais qui les empêchait de garder éternellement les volumes prêtés, qu'ils finissaient par considérer un peu comme leur propriété ? Et, surtout, comment se montrer rigoureux envers des gens considérables, tels que Guillaume de Villète, docteur ès lois, official de Bayeux et bienfaiteur de l'Université ? Tout au plus se permettait-on de répéter tout bas le vers de Virgile : *Timeo Danaos et dona ferentes.* Mais réclamer? Personne ne l'aurait osé. Et il arrivait très souvent que l'emprunteur, décédant avant d'avoir rendu les livres prêtés, léguait à l'Université toute une série d'embarras et de complications pour tenter de rentrer en possession de son bien.

Après les dangers du prêt, il fallait se garantir contre cet autre fléau : les bibliomanes peu scrupuleux, qui arrachent les feuillets de garde en parchemin ou découpent, pour se les approprier, les lettres d'or ini-

(1) *Conclusions*, 10 octobre 1481.

tiales des manuscrits. Ces mutilations furent assez nombreuses pour donner lieu, lors de la visite de la *librairie* en 1514, à tout un procès-verbal (1) pour constater « les dommages qui ensuyuent ».

On ne se contentait pas de déchirer des feuillets, d'enlever les clous qui ornaient les reliures, de découper des vignettes; on brisait aussi les portes ou l'on forçait les serrures, pour s'introduire dans la Bibliothèque et dérober des livres.

« C'est en vain, dit M. de Bourmont (2), que les recteurs faisaient soigneusement leur inspection, et que, signalant ces déprédations, ils réclamaient auprès de l'ordinaire une monition, et auprès du pape une bulle de « significavit ». C'est en vain que des affiches menaçaient les malfaiteurs d'excommunication, et que pour les rendre plus intelligibles, on les rédigeait en latin et en français: « in lingua latina et laïca ». On fit même un règlement; mais il fallut se résoudre, pour obtenir quelque peu d'ordre, à fermer la Bibliothèque durant le carême et pendant les collations de grades ès arts ».

Ces soustractions ne découragèrent pas le zèle des donateurs. Dans une période de dix années seulement, de 1480 à 1490, nous en trouvons, dans le registre des *Conclusions*, une longue liste. Roger d'Étampes donne d'abord pour cent écus de livres et, une autre fois, cinq volumes. Puis ce sont vingt-huit volumes offerts par divers, surtout par des docteurs en médecine, des ouvrages achetés par la Faculté des

(1) *Matrologe* de l'Université.

(2) *La Bibliothèque de l'Université de Caen au XVe siècle.*

Arts, et un quart de sa bibliothèque, légué par un professeur de théologie.

Grâce à ces libéralités, la Bibliothèque, d'après un catalogue (1) dressé en 1515, possédait à cette époque 294 volumes, auxquels vinrent s'ajouter bientôt les 80 volumes donnés de son vivant par Pierre de Lesnauderie (2), docteur ès droits, scribe et procurateur de l'Université.

Cette collection, importante pour le temps, était renfermée dans une pièce qui occupait le centre du bâtiment dit des *Grandes Écoles.* Cet édifice, situé entre la rue aux Namps et l'église Saint-Sauveur-du-Marché (aujourd'hui halle au blé), avait été donné en 1476 à l'Université par Marie de Clèves, veuve du duc d'Orléans, moyennant la fondation d'un service pour le repos de l'âme de son mari.

(1) *Matrologe de l'Université,* fol. 171.

(2) Ce Pierre de Lesnauderie, deux fois recteur en 1505 et en 1520, est qualifié dans les *Conclusions* de *generosus atque circumspectus dominus.* Non sans raison; car il ne donna ses livres de son vivant que parce qu'il se défiait des exécuteurs testamentaires, qui trahissent, la plupart du temps, la volonté exprimée par le testateur. Précédemment, le 1er octobre 1515, il avait fait déposer dans le bahut (archa communi) le *Matrologe* écrit de sa main, où se trouvent les documents les plus précieux pour l'histoire de l'Université, manuscrit conservé aujourd'hui à la collection Mancel. De Lesnauderie devait être un esprit original; car c'est lui-même qui parle ainsi de son mariage: *nescio quo facto uxoratus.* Cet homme, qui ne savait pas trop comment il s'était trouvé marié, avait donc beaucoup d'*humour* avant même que le mot n'eût été inventé. Il serait, a-t-on dit, l'auteur de la *Farce des Pattes ouaintes,* qu'il n'aurait pas craint de copier à la suite de son *Matrologe,* un ouvrage cependant éminemment sérieux.

M. de Bras (1) nous en a conservé la curieuse description qui suit : « Lesquelles maisons ont été faictes « approprier pour l'vsage des Docteurs, Regents et « escolliers, de façon que c'est vn grand, magnifique « et superbe bastiment, qui contient en longueur l'es- « pace de cent cinquante marches, et faict tout le costé « d'vne rue, car aussy en ce seul bastiment sont les « escolles de Théologie, Droicts Canon et Civil, Méde- « cine, et les Arts où se font les lectures publiques, et « actes de chaque faculté : et au mitan est posée une « belle et singulière librarie, fournie d'vne infinité de « liures de toutes sciences, de laquelle les Docteurs et « le Clauier d'icelle Vniversité ont les clefs pour la « clorre et ouurir aux estudians, selon que les opportu- « nitez et occasions s'offrent. Et au haut de la vis « d'icelle est posée une Orloge et cadran, afin que les « Docteurs, Regents et escoliers soyent bien reglez en « leurs lectures. Et ie diray que ces escolles sont situées « en vne haute rue au quartier de Sainct Sauueur, au « plus bel air qui soit en la ville, et que autour d'icelles « sont des Colleges, Pedagogies, estudes, et plusieurs « libraires, et les Conuens des Croisiers et Cordeliers : « en vn des bouts desquelles escolles sont affichez des « posteaux de bois, et de grosses chaisnes (2) de fer ten- « dues pour empescher que les charettes et harnois ne « passent par la rue, et que le bruit ne nuise aux lec-

(1) *Recherches et Antiquitez*, par le sieur de Bras.

(2) Au lieu de substituer le nom de Pasteur à celui de la rue de *La Chaîne*, qui rappelait un curieux usage, n'aurait-il pas été préférable, pour honorer la mémoire du grand savant, de débaptiser par exemple la rue Saint-Sauveur ?

« tures publiques, qui se font ordinairement, et autres « actes solennels ».

Cette description nous apporte deux renseignements importants pour l'histoire de la bibliothèque de l'ancienne Université.

Il résulte d'abord du passage, où il est parlé de la « belle et singulière librarie fournie d'une infinité de « livres de toutes sciences », qu'à l'époque où l'auteur écrivait (1), c'est-à-dire quelques années après les plus grands désordres des guerres religieuses, la bibliothèque de l'Université ne paraissait pas avoir souffert des fameux ravages des protestants. M. de Bras, le premier historien de Caen, ne peut pas cependant être soupçonné de professer de tendres sentiments à l'égard des huguenots. Celui qui nous a conservé si scrupuleusement tout le détail de leurs actes de vandalisme, n'était pas homme à passer sous silence les dégâts qu'ils auraient faits dans la « belle et singulière librarie ». Ce serait donc à tort que M. Georges Mancel (2) et, après lui, M. Ravaisson (3), auraient reproché aux religionnaires de 1562 d'avoir pillé la première bibliothèque de l'Université. Les huguenots de cette époque ont assez d'excès à leur passif sans qu'on leur prête encore des violences imaginaires.

(1) C'est en 1582 que M. de Bras avait achevé ses *Recherches et Antiquitez de la ville de Caen*. Une délibération du 3 mars 1582, consignée dans les registres de l'ancien Hôtel de Ville, nous apprend qu'à cette date M. de Bras présenta son manuscrit aux échevins.

(2) *Notice sur la Bibliothèque de Caen.*

(3) *Rapports au Ministre de l'Instruction publique sur les Bibliothèques des départements de l'Ouest.*

Ils détruisirent en effet deux bibliothèques, les plus anciennes de Caen, dans l'abbaye de Saint-Étienne et dans la collégiale du Sépulcre. D'après un procès-verbal dressé, par ordre du bailli de Caen, le 27 septembre 1563, ils auraient même enlevé les boiseries qui portaient les livres et le plomb de la couverture (1). Mais cette rage ne prenait de telles proportions que lorsqu'il s'agissait d'édifices religieux; le flot destructeur s'arrêta aux portes de l'Université.

Si le fameux Corps enseignant n'eut pas trop à souffrir des troubles religieux, il avait été plus d'une fois singulièrement éprouvé par les mortelles atteintes de la peste.

En 1480, l'apparition du redoutable fléau eut même ce résultat inattendu de laisser en suspens un grave problème de théologie, dont l'inquisiteur de la foi avait demandé la solution aux maîtres et docteurs de l'Université de Caen. Mais terrifiés, ceux-ci avaient abandonné leurs chaires, et il fallut attendre leur retour pour savoir *s'il est de nécessité, sur peine de péchié mortel et de damnation, que la femme qui se marie soit vierge et le mari semblablement* (2).

Quatre-vingt-trois ans après, en 1563, la terrible maladie sévissait encore à Caen avec une telle violence, que les écoles furent désertées et que la plupart des habitants quittèrent la ville (3). Les mesures de

(1) *Mémoire sur la valeur et le prix des livres dans la Basse-Normandie depuis le XI[e] siècle*, par l'abbé De La Rue.

(2) *Conclusions*, 13 décembre 1480.

(3) Dans des *remontrances* aux Commissaires du Roi, chargés

police, que l'on crut devoir prendre pour conjurer le fléau, n'étaient pas de nature à rassurer les esprits. Elles faisaient appel à une mise en scène lugubre, dont nous trouvons un exemple caractéristique dans l'ordonnance du 4 novembre 1563, rendue en la Chambre du siége présidial.

« ...En tant que les bourgeois et personnes notables
« de lad. ville seraient inconvénientés de peste, disait
« cette ordonnance. avons ordonné que leurs maisons
« et boutiques seront closes et marquées par les fos-
« soyeurs de chaque paroisse d'une croix blanche de
« largeur de trois doigts en lieu apparent et visible,
« et s'ils sortent de leurs maisons, seront tenus, même
« leurs serviteurs et domestiques, de porter une verge
« blanche en leur main apparentement, afin que les
« personnes ne s'approchent d'eux.

« Que défenses et inhibitions sont et seront faites à
« toutes personnes de lad. ville de ne nourrir en leurs
« maisons aucuns connils, pigeons et autres oiseaux,
« bêtes et animaux qui pourraient engendrer putré-
« faction et corruption d'air en lad. ville, sur peine de
« punition corporelle et d'amende arbitraire applicable
« auxd. pauvres malades.

« Est par semblable défendu à tous regrattiers,
« peuffières, fruitières, fromagères et autres, de vendre

de répartir la somme de 30,000 livres sur les villes du Bailliage, les habitants de Caen disaient, à la date du 16 septembre 1563 : « La ville et faubourgs est assaillie et tellement inconvénientée « du danger de la peste que la plupart des habitants sont con- « traints quitter et abandonner lad. ville. » *Archives municipales.*

« ni exposer en vente aucuns linges, langes, fruitages, « fromages, ni autres semblables choses qui peuvent « causer danger, sur semblable peine.

« Que, aux prêches et sermons publics, le peuple « sera admonesté et exhorté de prier Dieu qu'il veuille « retirer son ire, et de subvenir aux pauvres malades « de leurs biens et aumônes. »

Longtemps les registres de l'ancien Hôtel de Ville de Caen seront ainsi remplis de délibérations relatives aux ravages de la peste. Dès l'année 1564, le collége du Mont avait fermé ses portes, à la suite du décès de son principal, enlevé par l'épidémie. « Il n'y a eu depuis « aucun exercice d'estude, dit M. de Bras, pour le « danger et crainte que l'on a eu de la malladie. » Ce fut une terreur générale, un désarroi complet. Les écoliers fuyaient, les régents désertaient leurs chaires, le recteur lui-même oubliait ses devoirs.

Ce n'était plus ce personnage imposant que M. de Bras nous représente, dans son récit de l'entrée de François I[er] à Caen, marchant « en très-honnorable « gravité, vestu d'escarlate rouge, avec sa grande « chappe rectorale fourrée d'ermines, précédé de son « bedeau avec sa masse d'argent. » Se négligeant dans sa mise, il compromettait sa dignité et celle de la docte compagnie dont il était le chef. M. de Bras, en sa qualité de Conseiller du Roi et conservateur des priviléges de l'Université, dut l'appeler devant lui pour lui adresser des remontrances. « Il n'estoit en habit « décent, lui dit-il, d'avoir une robe fourrée à collet « rabattu, qui ne sembloit pas trop honneste, encores « que la vertu et sçavoir ne consistast aux habits, si

« est ce qu'il est raisonnable de garder un décoré et
« honneur, par celuy pourveu en tel estat, lequel a
« tousiours esté estimé, comme il est, le premier en
« l'Université. Aussi qu'auons entendu qu'il se rendoit
« si commun et familier, que communément il alloit
« par la ville sans son bedeau ou masse, avec habit
« indécent à tel estat et encores moins honneste que
« celuy qu'il portoit... »

A ces reproches humiliants le recteur répondit, sans se troubler, avec une brutale franchise, que « pour le « regard de sa robe, il auoit du temps des troubles « perdu ses biens et n'auoit pas moyen d'en auoir quant « à présent d'autres (1). »

Rien ne saurait mieux peindre l'état pitoyable de l'Université que l'aveu de son recteur. Cette situation dut se prolonger jusqu'à la fin de l'année 1580.

A cette époque, on songe pour la première fois à remettre un peu d'ordre dans les affaires de l'Université. Car les anciens registres de l'Hôtel de Ville, à la date du 5 novembre, nous montrent, se présentant devant les échevins, « scientifiques personnes MM. Claude Du-
« buisson, docteur aux droits, et de Cahaignes, docteur
« en médecine, lesquels ont dit et notifié que MM. de
« l'Université les avaient délégués pour assister en
« l'assemblée à tenir demain en la Maison de ville et
« autres assemblées qui pourraient être faites en après,
« pour aviser les moyens de rétablir et ressourdre

(1) Lire dans les *Recherches et Antiquitez de Caen* le passage intitulé : « Un procez verbal de la visitation des Colleges de l'Université. »

« l'Université de Caen, et en cela représenter le corps « de ladite Université. »

Quelque temps après, une Commission de trois membres du Parlement de Rouen reçut mission, par lettres royales de 1581, de procéder à la restauration des études dans l'Université de Caen. Pendant plusieurs années, cette Commission joignit ses efforts à ceux du Corps municipal, pour rendre au grand établissement d'instruction publique son importance primitive.

Dans toutes les tentatives qui furent faites alors pour obtenir ce résultat, nous ne voyons pas qu'il ait été jamais question de l'amélioration de la bibliothèque. A cet égard, les documents font absolument défaut. Toutefois un passage de M. de Bras jette un peu de lumière sur les commencements obscurs de cet établissement. Il nous apprend que les docteurs et le *clavier* de l'Université avaient seuls les clefs de la bibliothèque « pour la « clorre et ouvrir aux estudians, selon les opportunitez et occasions. » Ainsi, en 1588, au moment où parut la première édition du livre de M. de Bras, la bibliothèque n'avait pas encore de conservateur et, par suite, elle ne pouvait être régulièrement ouverte au public.

A la vérité il y avait toujours un « garde de la librairie » dont l'office n'avait cessé de se transmettre depuis la création de cette fonction, vers la moitié du XVe siècle. Ainsi, à la date du 10 juillet 1622, nous voyons (1) un certain Jacques Deschamps, bourgeois de Caen, donner sa démission de « garde de la librairie »

(1) Archives du Calvados.

en faveur de Pierre Huet (1), également bourgeois de Caen.

Mais à quoi pouvait bien servir ce garde, puisque la bibliothèque n'était pas ouverte régulièrement? Exerçait-il au moins une surveillance efficace? Il est permis d'en douter, car la bibliothèque, au lieu de s'enrichir, s'appauvrissait tous les jours. Lors de l'inventaire de 1515, la fameuse librairie, que Pierre de Lesnauderie appelait « le Joyau incomparable de l'Université » (2), ne contenait déjà que quinze *bancs* ou armoires, garnis de 294 volumes. Or il arriva qu'à la visite faite en 1646 par Julien Le Maistre, recteur, assisté de plusieurs professeurs, et en présence du scribe général, on ne trouva plus que 7 bancs et 241 livres, *tant grands que petits, tous vieils et antiens* (3).

On se contenta d'inscrire ce déplorable résultat sur le registre des Conclusions et, comme par le passé, de remettre la clef au garde, que l'on qualifie ce jour là de « custos de lad. librairie, à charge de la tenir ouverte chaque fois que besoin sera. »

Après la constatation d'un pareil désordre, une réforme s'imposait. Elle eut lieu en effet. Quelques an-

(1) Ce Pierre Huet était-il parent du fameux évêque d'Avranches? Nous ne le croyons pas; car, d'après l'extrait des registres de la paroisse Saint-Jean de Caen, à la date du 9 février 1630, le père du savant prélat s'appelait Daniel. Ce Pierre Huet, d'ailleurs, est qualifié par notre pièce de « bourgeois de Caen »; on ne saurait donc le confondre avec le père de Huet, qui était gentilhomme.

(2) *Matrologe.*

(3) *Conclusions.*

nées après, le fonctionnaire, entre les mains duquel on remettait la clef de la bibliothèque, ne s'appelait plus le *garde* ou le *custos* de la librairie. On lui donnait le titre de *bibliothécaire !*

Nous trouvons la preuve de ce changement, radical comme on le voit, dans une requête adressée, le 1er août 1671, aux membres de l'Université par un sieur de La Menardière (1). « Et vous remonstre que vous auriez « cy-devant confié le soin de la bibliothèque de votre « Université à M. Huet, maintenant conseiller du Roy « en tous ses conseils et sous-précepteur de Monsei- « gneur le Dauphin, lequel, par la grandeur de l'illustre « employ qui l'occupe, estant appelé auprès de la per- « sonne de Sa Majesté et mon dit Seigneur le Dauphin, « a remis entre vos mains les provisions dudit office « de bibliothécaire et consent que vous nommassiez « telle personne que vous adviseriez bien pour remplir « cette place qu'il ne peut plus tenir. »

La pièce que nous venons de citer nous offre un double intérêt. Après nous avoir appris un fait qui n'a pas été connu des nombreux biographes de Huet, elle nous prouve que la place de bibliothécaire de l'Université obligeait à résider dans la ville.

En 1679, un sieur Halley de Prefonteines remplace M. de La Menardière, décédé. Puis, à ces deux personnages obscurs, succède encore une des illustrations de notre histoire littéraire. A la date du 3 février 1685, le poète Segrais, qu'on ne lit plus aujourd'hui, mais dont

(1) Papiers relatifs à l'ancienne Université de Caen (*officiers et suppôts*), conservés aux Archives du Calvados.

tout le monde connaît le nom, adressa aussi sa requête aux recteur et professeurs de l'Université de Caen.

« Supplie humblement Jean Regnaud de Segrais, « disant qu'il auroit appris que l'office de bibliothé- « quaire de votre Université seroit vacante par le de- « ceds de Monsieur Halley, Con^er du Roy au siége Pre- « sidial de Caën. Et comme le suppliant desireroit sous « votre bon plaisir estre reçu audit office, ayant les « qualitez requises, étant de la Religion catholique, « apostolique et romaine, faisant sa résidence ordi- « naire en cette ville, dont il a l'honneur d'être le Pre- « mier Echevin, et ayant toujours aimé les lettres. A « ces causes, Mesd. Sieurs, il vous plaise de recevoir « audit office, et vous l'obligerez (1). »

A côté du renseignement biographique qu'elle nous donne sur un poète célèbre, nous trouvons dans cette pièce la mention d'une des qualités qu'on exigeait alors de celui qui aspirait au titre de bibliothécaire de l'Université. Pour remplir cette fonction, il fallait nécessairement appartenir à la religion catholique. Ainsi, même avant la révocation de l'Édit de Nantes, cet office n'aurait pu être accordé à une personne qui aurait appartenu à la religion réformée.

En 1701, Pierre Heroult, s^r de Bremont, conseiller du Roy au Présidial de Caen, obtient « la charge de garde-bibliothécaire de l'Université », vacante par la mort de Segrais. Mais nous ne voyons pas trop ce que ce nouveau titulaire eut à *garder;* car c'est précisément

(1) Papiers relatifs à l'ancienne Université de Caen (officiers et suppôts); Archives du Calvados.

à cette époque que la bibliothèque de l'ancienne Université, qui avait échappé aux ravages des guerres de religion, fut officieusement dépouillée de ce qu'elle renfermait de plus précieux par un des plus hauts fonctionnaires de la Généralité de Caen. Cet incident mérite un examen particulier.

Dans les dernières années du XVII[e] siècle, le bâtiment des *Grandes-Écoles*, occupé par l'Université, se trouva en si mauvais état que la reconstruction en devint indispensable. Le 15 octobre 1693, il y eut une assemblée générale de l'Université pour délibérer sur cette question. « Après qu'il a été représenté un plan « des bastimens, dit le procès-verbal de cette réunion (1), « qui sont nécessaires à restablir dans lad. Université, « qui auroit esté faict dressé par l'ordre de Monsieur « Foucault, intendant en cette qualité, qui se seroit « mesme donné la peinne de visiter et faire visiter lesd. « escolles et remarqué la nécessité qu'il y a de les restablir, il a esté arresté que le S[r] Guilbert, qui a tra« vaillé à faire le plan desd. bastiments, sera requis « d'en faire le devis sur le plan qui paroît le plus « éclairé, mesme d'y mettre un prix particulier sur cha« cune des eschelles ou bastiments, ou en composer un « général... »

La construction projetée fut commencée en 1694, et achevée en 1701. Nous en trouvons la description suivante dans un imprimé (2). « Ce bâtiment, qui est dans

(1) Archives du Calvados. Papiers relatifs à l'ancienne Université (*Conclusions du général*).

(2) *Relation des réjouissances faites en l'Université de Caen pour la naissance de Monseigneur le Dauphin*. Caen, Antoine Cavelier, 1730. In-4° de 49 pp.

« l'ordre ionique, présente une façade d'environ quarante-deux toises de longueur. Elle contient dans son « milieu un gros Pavillon de dix-neuf toises de face « sur cinq de large. Il est décoré d'un assez beau Frontispice. Quatre colonnes isolées y soutiennent un « entablement, sur lequel s'élève un second ordre. C'est « une attique ornée de huit Pilastres, dont quatre soutiennent un entablement couronné d'un grand fronton. Ce Pavillon est surmonté au milieu du comble « d'une lanterne, dans laquelle l'Horloge de l'Université est renfermée. Il a environ trois pieds de saillie « sur deux petits corps, qui l'accompagnent de chaque « côté, et dont l'Architecture, ainsi que celle de tout « le reste du bâtiment, ne s'élève pas plus haut que la « corniche du premier entablement du gros Pavillon... « Deux avant-corps dans le même goust, de dix toises « de longueur sur environ cinq de large, sont joints à « ceux-cy. Leurs faces de retour forment un enfoncement en quarré long, qui fournit une fort belle « promenade. »

Comme pour compléter ce document, un plan, dressé en 1759 par M. de La Londe, nous a conservé la vue perspective et le plan géométral du même édifice. Le titre même de cette dernière pièce (1) nous apprend que la nouvelle construction fut élevée par les soins et aux frais de l'Université. Il semblerait donc que celle-ci n'aurait dû qu'une reconnaissance très bornée à Fou-

(1) Voici ce titre : *Lyceum diligentia et sumptibus Universitatis extructum, divinis humanioribusque litteris consecratum, inchoatum anno salutis 1694, perfectum 1701.*

cault, puisque cet intendant, en raison même des devoirs de sa charge, était obligé de présider aux travaux publics qui s'exécutaient dans la Généralité. Il n'en fut rien cependant. Pour récompenser le zèle de l'intendant, les gros bonnets de l'Université lui auraient donné l'autorisation de prendre dans leur bibliothèque tous les livres et manuscrits à sa convenance. Un corps enseignant qui dispose si légèrement de ses livres, c'est-à-dire de son plus précieux outillage, cela paraît d'abord si invraisemblable que l'on se refuse à y croire. Mais le fait est formellement attesté par M. l'abbé de La Rue, dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen.*

« Il y avoit, dit-il, dans ces écoles primitives, une bibliothèque choisie, composée de manuscrits précieux et d'éditions *princeps* que léguèrent les professeurs des XVe et XVIe siècles, depuis l'année 1457, où l'on commença à la former. Mais comme M. Foucault étoit très-curieux de tous ces objets, l'Université, qui lui devoit beaucoup, lui en donna une grande partie, et ses professeurs, dans des pièces de vers imprimées, célébrèrent à l'envi les services qu'il leur avoit rendus, en procurant un asile aux Muses et aux Lettres. »

Il faut que l'abbé de La Rue ait eu connaissance d'un document écrit, perdu aujourd'hui, ou qu'il ait appris le fait par tradition; car nous n'en trouvons aucune trace, ni dans les papiers de l'ancienne Université, ni dans les *Mémoires* de Foucault.

« Au mois de juin 1700, écrit l'intendant, j'ai fait réédifier les écoles de l'Université de Caen ; le roi leur a donné les halles. M. de Nesmond, évêque de Bayeux,

et moi, avons mis la première pierre de ces bâtiments. »

Et c'est tout. Pas un mot du présent magnifique de l'Université. Il aurait pu cependant s'en faire un titre de gloire, si l'on eût voulu réellement lui manifester une reconnaissance due à des services exceptionnels. Mais il s'en est bien gardé, et pour cause. Son silence, dans ses *Mémoires*, et celui de l'Université, dans les registres de ses délibérations, fortifient, au lieu de la diminuer, l'autorité du témoignage de l'abbé de La Rue. En effet, les hauts fonctionnaires de l'Université n'ignoraient pas que les gros cadeaux entretiennent encore mieux l'amitié que les petits ; et, afin de s'assurer, par un présent, les faveurs d'un personnage influent, ils n'hésitèrent pas à se servir du prétexte de la reconnaissance, qu'ils prétendaient lui devoir, pour dépouiller la bibliothèque de ses plus précieux ouvrages.

Ces sortes de spoliations étaient malheureusement très fréquentes autrefois. Et ce ne sont ni les ravages du temps, ni les révolutions, ni les guerres civiles qui ont fait perdre le plus de livres et de manuscrits. Nous n'en citerons que deux exemples qui appartiennent, comme notre épisode caennais, à l'histoire du XVIIIe siècle. C'est d'abord Monseigneur l'évêque d'Autun qui emprunte à la bibliothèque du séminaire de la ville un superbe manuscrit, pour en faire don, comme de son bien, au coadjuteur de Reims, lequel le garda si consciencieusement qu'on ne l'a plus jamais retrouvé. C'est Pierre le Grand qu'on prie, dans une visite à la bibliothèque du Roi, d'accepter une douzaine de volumes in-folio, reliés en maroquin, qui renfermaient les magnifiques estampes des palais et jardins de Versailles,

et les campagnes de Louis XIV, gravées sur les dessins du célèbre Vander-Meulen (1).

L'intendant Foucault n'était pas homme à se contenter, comme Pierre le Grand, d'une douzaine de volumes, fussent-ils les plus rares du monde ; car les curiosités bibliographiques et les antiquités, qu'il recherchait avidement, n'étaient pas toutes destinées à enrichir son cabinet. Beaucoup de ces raretés lui servaient à se faire des obligés parmi les puissants du jour. « Par un commerce de médailles, dit Saint-Simon dans ses *Mémoires*, il s'était fait une protection du père de La Chaise. Tous deux s'y connaissaient fort et en avaient ramassé de belles et curieuses collections. » Il cherchait aussi des manuscrits pour Colbert (2) et se livrait à de petifs trafics de brocanteur, soit pour son compte (3), soit pour celui des autres.

Tel est le personnage que les hauts fonctionnaires de l'Université introduisirent dans leur bibliothèque, en le priant d'y prendre à discrétion les ouvrages qui lui conviendraient le mieux. Après le passage de l'intendant, il y resta, paraît-il, *onze* in-folio. Cette manière de faire un choix rendit les donateurs honteux et confus. Ils n'eurent pas même la consolation de jurer

(1) *Anecdotes originales de Pierre le Grand,* par M. de Stæhlin. Strasbourg, 1783; in-8°, p. 40.

(2) *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault,* publiés par F. Baudry. Introduction, pp. 117 et suiv.

(3) « Le... juillet, dit Foucault, dans ses *Mémoires* (p. 346 de l'édition ci-dessus), M. Dron, chanoine de St-Thomas-du-Louvre, est décédé. Je lui faisois une pension de 400 liv. pour partie du prix des médailles qu'il m'avoit vendues. »

qu'on ne les y prendrait plus ; car ils durent se taire et se bien garder de laisser, dans les registres de l'Université, la moindre trace de leur imprudence.

Pour le reste des membres de l'Université, Foucault continua d'être un bienfaiteur éclairé, digne des plus grands enthousiasmes. C'est ainsi qu'un poète anonyme du temps s'écrie, à la nouvelle du départ de l'intendant, qui venait d'être nommé conseiller d'État :

Protecteur des beaux-arts, Foucault, vous nous quittez?
Non, non! rassurez-vous, tristes Divinités,
Foucault demeure icy dans un autre luy-même ;
Vous trouverez encor cette droite équité
Ce goust sûr de l'antiquité,
Cette politesse qu'il aime (1)...
. . . .

Cette pièce de vers ne semble-t-elle pas prouver que la plupart des membres de l'Université devaient ignorer la spoliation qui venait de s'accomplir. Naïvement, ils adressaient des compliments rimés à celui qui avait présidé à la reconstruction des *Grandes-Écoles,* sans se douter que le prétendu bienfaiteur avait moins donné d'une main qu'il n'avait retenu de l'autre.

Au centre du nouveau palais de l'Université, l'architecte avait élevé, au-dessus de la salle de l'École de droit civil, une vaste pièce destinée à servir de bibliothèque. Par une sorte d'ironie du sort, on n'y vit longtemps figurer que les onze volumes échappés

(1) Ms. in-fol. de la Biblioth. de Caen ; n° 150, feuill. 13.

au choix de Foucault. Le généreux intendant avait bien voulu présider à la construction de l'édifice; mais il le livrait presque vide, n'y laissant, comme des pierres d'attente, que les quelques in-folio qu'il avait dédaignés. Ces pauvres isolés attendirent de longues années avant que l'Université songeât à leur donner des voisins, dans la solitude de leurs armoires.

Ce fut seulement vingt et un ans après, en 1722, qu'un recteur, M. Crevel, honteux de cet état de choses, rappela à ses doyens, docteurs et professeurs, qu'une collection de livres pourrait bien ne pas être tout à fait déplacée dans un lieu où l'on faisait profession d'instruire la jeunesse. Ce vœu était d'autant plus méritoire qu'il se présentait sous la forme d'un sacrifice. Dans une ville où l'on ne dédaignait pas les plaisirs de la table, le recteur eut le courage d'offrir, pour l'œuvre de la bibliothèque, les 400 livres que coûtait le menu du repas annuel qu'il donnait aux membres de l'Université.

On attachait tant d'importance à ce repas, qu'il fut un jour le sujet d'un discours prononcé par un des recteurs de l'ancienne Université de Caen. Voici, en effet, ce que dit l'auteur d'une *Notice historique et littéraire sur M. Chibourg* (1), *docteur agrégé en médecine*, *ancien recteur :* « Dans l'assemblée générale du « 28 juin, M. Chibourg prononça un discours dont le « titre seul avoit favorablement disposé les auditeurs ; « il y traitoit de *l'utilité des repas académiques pour* « *le bien de l'Université.* »

(1) Ms. in-fol. conservé à la Biblioth. de Caen, n° 125, feuill. 27.

Après nous avoir montré les auditeurs alléchés par un sujet qui leur apportait comme un fumet rétrospectif de la cuisine du rectorat, l'auteur de la notice, M. Moysant, nous donne consciencieusement les divisions de la harangue relative aux repas. « Cicéron dit « que rien ne contribue plus au bonheur de la vie. — « Plutarque assure qu'ils entretiennent le commerce « entre les hommes, et que si on les supprime tout est « renversé. — Une autorité auprès de laquelle les « autres ne sont rien, c'est la présence de J.-C. aux « noces de Cana. » Malgré le poids de cette autorité, l'orateur n'en continue pas moins à citer les exemples de Minos, de Lycurgue, d'Eschyle, de Scipion, d'Horace, d'Ovide, etc. Après ces divagations, il se décide enfin à parler plus spécialement des repas de l'Université de Caen. « La gaieté qui y règne, dit-il, chasse la « discorde et fait entrer la paix qui réunit les cœurs. « — Les théologiens ont de grandes disputes pour le « doctorat ; comment les esprits s'apaisent-ils ? Par un « festin. — La Faculté des Arts, après l'élévation de « son doyen, ne célèbre-t-elle pas cet heureux évène- « ment par un repas qui prépare tous ses membres « à l'union ? — La Faculté de Médecine n'en a-t-elle « pas quatre tous les ans ? — C'est là que la chaire de « chirurgie a pris naissance. C'est là que les haines et « les querelles se sont éteintes. »

Ainsi, quatre dîners officiels par an n'étaient pas de trop pour ramener la paix dans le corps médical. Ce n'était donc pas un mince sacrifice que le recteur, M. Jacques Crevel, demandait à ses collègues, surtout aux professeurs de la Faculté de Médecine, en les priant

de renoncer à des repas reconnus si nécessaires pour entretenir la bonne harmonie entre les membres de l'Université. Il fut cependant approuvé. Le recteur, encouragé par ce premier succès, osa même demander à « ces Mrs de Théologie de convertir le repas de « Docteurs en quelques deniers applicables » également à l'achat de livres.

Tout ce passage du registre des *Conclusions* est à citer. Car on y verra dans quel état déplorable se trouvaient la Bibliothèque et les bâtiments de l'Université, quelque vingt ans après les prétendus bienfaits de l'intendant Foucault.

« Le 4 juillet, le recteur représente que le local de « la bibliothèque dépérit, l'eau entrant de toutes parts « faute de vitres, de manière que la charpente est déjà « considérablement endommagée, que par le règlement « de 1699 il a été ordonné qu'on travaillerait incessam-« ment à la construction du bâtiment et que la biblio-« thèque y serait placée, que cela ayant été négligé, « plusieurs personnes qui voulaient du bien à l'Uni-« versité, et qui étaient dans le dessein de donner leurs « bibliothèques pour l'ornement et l'augmentation de « celle de l'Université, n'ont pu satisfaire en cela à « leur inclination, aucun lieu n'étant disposé pour « placer sûrement les livres; l'honneur d'une Université « aussi fameuse que celle-ci demande que cet établis-« sement ne soit pas différé. »

Une semaine après, — tant il est vrai qu'il n'y a, comme le premier pas, que le premier acte de générosité qui coûte, — l'Université décida, dans une réunion du 13 juillet, que « les honoraires provenant des offi-

ciers seraient employés à l'entretien de la Bibliothèque. » Mais, au bout de deux ans, en janvier 1725, la docte Compagnie, revenant à des sentiments égoïstes, prit la résolution de « remettre en leur premier état les gratifications qui avaient été destinées pour l'usage de la Bibliothèque. » La même année, dans l'assemblée du 9 juillet, elle décida aussi que les 300 livres du repas, abandonnées par le recteur pour l'achat des livres, seraient employées à soulager les pauvres, cruellement éprouvés par la cherté des grains.

La Bibliothèque eut donc à souffrir autant des pensées égoïstes du personnel universitaire que de ses sentiments charitables, jusqu'à l'époque heureuse où elle reçut, presque coup sur coup, des libéralités de la plus haute importance.

Ce fut d'abord, en 1728, l'imprimeur de l'Université, Antoine Cavelier, qui offrit et versa une somme de 2,000 livres pour acheter des ouvrages destinés à la Bibliothèque. De grands éloges furent naturellement décernés à l'auteur de cette libéralité. Mais, pour être juste, il faut rappeler que l'imprimeur n'avait pas tout à fait oublié, dans cette circonstance, les intérêts de sa maison de commerce. Dans un manuscrit de la Bibliothèque de Caen (in-folio, n° 111, feuillet 63), nous voyons en effet qu'il donna cette somme « à condi-
« tion que les deux places d'imprimeur de l'Université
« seraient réunies en faveur du sieur Pyron, son
« neveu (1) ». Si elle n'était pas tout à fait désintéressée,

(1) « Son petit-neveu », dit le Registre des *Conclusions* à la date du 15 juin 1728. Cette donation paraît bien ici avoir été plutôt un contrat à titre onéreux, par lequel l'Université s'en-

l'initiative d'Antoine Cavelier eut l'excellent résultat de provoquer une nouvelle et louable émulation.

Après lui, le cardinal de Fleury, ministre et abbé commendataire de Saint-Étienne de Caen, offrit une somme de trois mille livres. Une telle libéralité et un tel personnage ne pouvaient manquer de mettre en verve les rimeurs de l'Université. Un professeur du collège du Bois, l'abbé Heurtauld, adressa au Ministre une ode dans laquelle il s'écriait :

C'est pour toi, Ville fortunée,
Que Fleury prodigue ses biens.
Quelle riante destinée
Se prépare à tes citoïens !
Tu verras tes remparts superbes
Enfanter de nouveaux Malherbes
Des Huets, des Pyrons, des Calys.
Sous l'empire tranquille et juste
Qu'offre à nos vœux un autre Auguste,
Tes lauriers orneront ses lys.

Dans ton sein, École savante,
Faut-il qu'un noble empressement
Ne puisse au Prélat que je vante
Dresser un pompeux monument !

gageait à conserver à Pyron, après le décès du sieur Le Cavelier, la place de seul imprimeur de l'Université, sans que celle-ci renonçât à son droit de se choisir deux imprimeurs à la mort dudit Pyron. Pour ne pas laisser deviner ce marché, l'Université adressait des remercîments à Le Cavelier et le priait, pour conserver le souvenir de sa libéralité, de bien vouloir mettre son portrait dans la bibliothèque.

Du moins, signalant notre zèle,
Plaçons-y le portrait fidèle
D'un si généreux protecteur;
Et cette immortelle peinture
Instruira la race future
Du bienfait et du bienfaiteur.

Le bienfaiteur ne se contenta pas de donner de l'argent; il approuva et appuya, dans le Conseil, la demande que l'Université de Caen avait présentée au roi pour obtenir la réunion du Collège du Cloutier, dont les revenus devaient servir d'honoraires au bibliothécaire qu'on se proposait de nommer. C'était M. Paul d'Albert de Luynes, récemment nommé évêque de Bayeux, qui avait pris l'initiative de la mesure. Le vieux cardinal aurait eu mauvaise grâce à refuser cette faveur au jeune prélat. Il s'occupa si activement de l'affaire qu'au mois d'avril 1731 le roi signait les lettres patentes, qui réunissaient les revenus du collège du Cloutier à ceux de l'Université. Le Parlement de Rouen les enregistra le 10 mai; l'Université s'assembla le 16, pour nommer le bibliothécaire, et, le 26, pour rédiger les statuts de la nouvelle Bibliothèque.

Dans la séance du 16 mai, l'Université, du consentement unanime de toutes les facultés, avait choisi pour bibliothécaire le sieur Buquet, bachelier en théologie, principal du collège des Arts et curé de Saint-Sauveur. Le nouveau titulaire, devant des armoires presque vides, se trouvait un peu dans la position d'un chef d'armée qui n'a que des cadres sans soldats; car la nouvelle Bibliothèque ne devait pas même avoir, à cette date, les 326 volumes dont un procès-verbal

constatait la présence quelque six mois plus tard, au 12 décembre 1731. On n'en résolut pas moins d'ouvrir la salle de lecture au public dans le courant du mois de juin.

« Nous sommes encore bien éloignés, dit le recteur, « M. de Than, dans son discours du 16 mai, de « pouvoir présenter de grands secours aux gens de « lettres; n'importe, faisons leur part dès aujourd'hui « de notre Bibliothèque naissante; l'avantage qu'ils en « retireront, quelque petit qu'il puisse être d'abord, « suffira pour leur faire connaître ce qu'on doit s'en « promettre dans la suite, lorsque tous ceux, qui « aimeront tant soit peu leur patrie, auront géné« reusement concouru avec nous à remplir le grand « vuide qui nous reste ».

En hommes pratiques, les membres de l'Université de Caen ne se contentèrent pas de faire appel aux gens de bonne volonté; ils voulurent attirer aussi ceux qui ne se décident à être généreux qu'autant que leurs libéralités doivent leur rapporter quelque jouissance d'amour-propre. C'est évidemment dans ce but qu'ils rédigèrent les articles 13 et 14 du règlement, où se trouvent les dispositions suivantes:

« Autant qu'il sera possible d'avoir les portraits des « Donateurs et Bienfaiteurs envers l'Université, ils « seront, en signe de reconnaissance, placés dans les « endroits de la Bibliothèque à ce destinez.

« Conformément à la présente disposition, le portrait « et les armes de son Éminence Monseigneur le Cardinal « de Fleury seront incessamment placés.

« Le portrait de Monseigneur de Luynes, évêque de « Bayeux, y sera pareillement placé.

« Dans le même esprit le portrait du sieur Antoine « Cavelier, seul imprimeur ordinaire du Roy et de « l'Université, sera placé dans ladite Bibliothèque, en « mémoire et reconnaissance des deux mille livres « dont il a fait présent pour l'augmenter ».

L'élan était donné, et il produisit les meilleurs résultats. Plus de quatre-vingts personnes firent des présents de livres à la Bibliothèque nouvellement créée. Parmi les auteurs, qui offrirent quelques-uns de leurs ouvrages, il convient de citer, au premier rang, Voltaire. Le fameux écrivain, qui avait séjourné à Caen (1) vers 1713, donna un volume de ses poésies et son *Histoire de Charles XII*. L'abbé de Saint-Pierre, ancien élève de l'Université, envoya ses ouvrages étiquetés, avec l'ex-dono : *tribut de reconnescence*, écrit suivant le système d'orthographe préconisé par le célèbre auteur du *Projet de paix perpétuelle*.

(1) Un manuscrit de M. de Quens (*Recueil Mézeray*, p. 297) nous apprend que Voltaire passa plusieurs mois à Caen, dans les années orageuses de sa jeunesse : « Voltaire fut envoié à « Caen par son père, qui craignoit qu'il ne se gâtât tout à fait à « Paris. Son père, honeste homme, et très fâché de ses écarts. « Voltaire alloit voir à Caën une dame Dozeville, qui faisoit « joliment des vers, en fut bien reçu, d'abord pour son bel « esprit; lui montroit de temps en temps des vers de sa façon ; « mais cette dame ayant appris qu'il en lisoit ailleurs de liber- « tins, et sur la morale et sur la religion, elle lui interdit « honnêtement sa maison : Le P. A.(ndré) sçavoit cette anecdote « de ses confrères du collége de Caën. Le P. Couvrigni, jésuite, « étant à Caën, voyoit aussi Voltaire et étoit charmé de son « génie ».

Le nom du P. Couvrigni sert à fixer la date du séjour de Voltaire à Caen ; car ce jésuite professa la rhétorique au collège du Mont en 1713.

Malgré ces dons, la Bibliothèque, comme le constate un procès-verbal de recensement, ne possédait encore dans le courant de l'année 1732 que 657 volumes. Mais, le 16 décembre de la même année, elle fut tout à coup enrichie par une donation importante. Guillaume Le Sueur de Colleville, arrière-petit-fils par les femmes de Samuel Bochart, fit présent à l'Université des 2,662 volumes qui provenaient de la Bibliothèque de son illustre parent. A la valeur intrinsèque de cette collection s'ajoutait le prix inestimable de notes marginales, dont le savant orientaliste avait couvert la plupart des livres qui lui appartenaient. Ce fut un événement si considérable dans l'histoire de l'Université de Caen, que l'accroissement inespéré de la Bibliothèque devint le sujet d'une des pièces de poésie du *Palinod* de 1734.

Dans la ballade qui remporta l'un des prix du concours (1), le poète couronné s'écriait, en parlant des bâtiments de l'Université, récemment construits par l'intendant Foucault :

A l'envi l'Art et la Nature
Ont construit ce Palais brillant ;
Mais son plus utile ornement
Ne doit point être en sa structure.
Livres sçavants et curieux,
Venez parer ce sanctuaire,
Et faire briller à nos yeux
La plus éclatante lumière.

(1) *Ballade qui a remporté le premier prix de 1734, au Palinod de Caen. L'argument est la Bibliothèque nouvellement établie dans l'Université de la même ville.* 3 p. in-4°, impr. à Caen, chez la veuve Godes Rudeval.

Après cette invocation, l'auteur de la ballade ajoutait :

Je les vois ! est-ce une imposture ?

Puis, comprenant sans doute que son enthousiasme manquait de clarté, au moment même où il promettait *la plus éclatante lumière*, le poète s'empressait d'écrire cette note :

« Ce n'est pas sans sujet qu'on marque ici de la « surprise : rien de plus étonnant que les progrès de « la nouvelle Bibliothèque. Avant la fin du rectorat « qui lui avait donné naissance, elle se trouva presque « remplie d'armoires et garnie d'un grand nombre de « très-excellents livres provenus de différentes dona- « tions, surtout de celle que fit M. de Colleville de la « Bibliothèque du célèbre Bochard ».

Le Sueur de Colleville méritait-il tant de reconnaissance ? Devait-il occuper le premier rang parmi ceux qui avaient enrichi la Bibliothèque ? Si l'on doit juger le bienfaiteur d'après l'importance du bienfait, il n'est pas douteux qu'il eût droit aux éloges qui lui furent décernés. Mais la plupart des contemporains ne pouvaient apprécier que la richesse du présent, sans connaître les mystérieux mobiles de celui qui l'avait fait. Ils n'avaient pas vu le dessous des cartes ; ils ignoraient les ressorts secrets de l'affaire, qui nous ont été révélés par la publication des *Mémoires* de Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes.

Ce seigneur français, pair de France et mestre de camp d'un régiment de cavalerie, était le frère de Paul de Luynes, évêque de Bayeux. Mgr de Luynes, qui

devint plus tard membre de l'Académie française et membre honoraire de l'Académie des sciences, s'était montré, dès le début de sa carrière, un zélé protecteur des sciences et des belles-lettres. A peine eut-il pris possession de son siège épiscopal, qu'il fit arranger dans son palais une salle où il réunit les membres dispersés de l'Académie de Caen. Il assistait régulièrement aux séances de la Société savante, y prononçait des discours ou y lisait des notices. Un tel prélat ne pouvait rester indifférent aux tentatives que fit l'Université pour créer une nouvelle bibliothèque. Nous avons vu comment il s'occupa d'obtenir les revenus du collège du Cloutier, destinés à servir d'honoraires à un bibliothécaire. Mais il ne se contenta pas de ce premier effort. Il offrit lui-même des présents et chercha surtout à exciter le zèle des donateurs. C'est ainsi qu'il eut la bonne fortune de découvrir l'homme qui devait apporter à la Bibliothèque sa plus précieuse collection. Cet incident curieux nous est raconté de la manière suivante par le frère du prélat, auteur des *Mémoires* publiés par Firmin Didot en 1860.

« Il y a quelques jours, écrivait le duc de Luynes au « mois de décembre 1750, que mon frère nous contoit « un avantage considérable qu'il a procuré à l'Univer- « sité de Caen, il y a douze ou treize ans. Cette Univer- « sité avoit pour tous livres dans sa Bibliothèque quatre « vieux volumes attachés avec des chaînes de fer et des « cadenas. Il sut qu'un nommé M. de Colleville, qui « demeuroit aux environs de Caen, neveu et héritier « du célèbre M. Bochard, qui avoit été membre de l'Aca- « démie des belles-lettres de Caen, avoit la Bibliothèque

« de son oncle, dont il ne faisoit nul usage. Il apprit « en même temps que ce M. de Colleville sollicitoit « depuis environ vingt ans des lettres de réhabilitation « de noblesse, parce que son père avoit dérogé. Il étoit « huguenot, ce qui mettoit un grand obstacle à « l'obtention de cette grâce. Mon frère le fit venir et « lui proposa de donner sa Bibliothèque à l'Université « de Caen, à conditition de lui obtenir ces lettres de « noblesse qu'il désiroit depuis si longtemps ; M. de « Colleville y consentit. M. de Bayeux écrivit aussitôt « à M. le cardinal de Fleury et à M. Chauvelin, pour « lors garde des sceaux, et leur fit sentir le grand « avantage qui reviendroit de ce bienfait à l'Université « de Caen et à son diocèse. La grâce fut promise ; mais « M. Chauvelin manda à mon frère qu'il ne lui enverroit « les lettres de réhabilitation que quand il l'auroit assuré « que les livres de la Bibliothèque de feu M. Bochard « auraient été remis à l'Université de Caen. Mon frère « avoit envoyé des commissaires de l'Université de « Caen pour dresser inventaire des livres et faire faire « les ballots. Aussitôt que les commissaires l'eurent « averti que les ballots étoient prêts, il demanda que « les lettres de réhabilitation lui fussent envoyées, et « les remit à M. de Colleville. Cette Bibliothèque, « précieuse par quantité de manuscrits rares et curieux, « fut déposée dans le vaisseau de la Bibliothèque de « l'Université de Caen, qui se trouva tout d'un coup « enrichie d'un grand nombre de livres choisis ».

Ce récit n'a pas seulement pour nous le mérite de remettre les choses à leur véritable point de vue, en nous apprenant quelle part de reconnaissance doit

être attribuée à l'un des bienfaiteurs de la seconde Bibliothèque universitaire; il nous permettra en outre de rectifier une erreur répétée par plusieurs auteurs, entre autres par l'abbé de La Rue dans ses *Essais historiques sur Caen*, par M. Trebutien dans son *Guide de l'étranger à Caen*, par M. Georges Mancel dans sa *Notice sur la Bibliothèque de Caen*, par M. Édouard Frère dans son *Manuel du bibliographe normand* et par nous même dans notre *Guide du touriste à Caen*. Nous en tirerons en effet la preuve que ce Le Sueur de Colleville, dont il est ici question, n'était pas le neveu, mais l'arrière-petit-fils de Samuel Bochart, par les femmes.

Il est bien vrai que le duc de Luynes en fait lui-même le neveu et héritier de Samuel Bochart. Mais le duc rédigeait son journal d'après ses souvenirs. Il se faisait l'écho de conversations lointaines, dont il n'avait pu retenir que la substance, non les détails. Il ne faut donc s'attacher qu'aux points culminants de son récit. Qu'y trouvons-nous? que le sieur de Colleville sollicitait depuis longtemps, à la date de 1732, des lettres de réhabilitation de noblesse, « parce que son père avait dérogé ». Or, quel était le membre de la famille des Le Sueur de Colleville, qui avait commis des actes capables d'entraîner la perte de la noblesse et des privilèges qui y étaient attachés? Nous n'en voyons pas d'autre que Samuel Le Sueur, fils de Pierre Le Sueur et d'Esther Bochart, la propre fille du célèbre orientaliste.

En 1678, ce Samuel Le Sueur de Colleville avait succédé à son père comme conseiller au Parlement de Rouen. Religionnaire courageux et sincère, il

commit l'imprudence de parler trop librement sur le privilège de Saint-Romain, en vertu duquel le chapitre de Rouen délivrait un prisonnier tous les ans à la fête de l'Ascension. Pour le punir de cette hardiesse, Louis XIV, par lettre close, interdit à jamais Le Sueur de Colleville, en lui enjoignant de se démettre de sa charge *et de la résigner à un catholique* (1). Ce ne fut pas la seule persécution qu'il eut à subir. « Noté comme religionnaire opiniâtre, dit M. Beaujour dans son *Essai sur l'histoire de l'Église réformée de Caen*, il fut enfermé, à la révocation de l'Édit de Nantes, d'abord au château de Caen, puis au Val-Richer; ensuite, le 18 mai 1690, à la Bastille, où il resta plus de deux ans et demi; et, enfin, à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, en décembre 1692. Il avait été remis en liberté depuis quelque temps déjà lorsqu'en 1702, l'intendant Foucault lui enleva ses deux filles et les fit mettre au couvent des Ursulines de Caen. Toutes deux escaladèrent les murs et s'évadèrent. Le père, arrêté, fut de nouveau renfermé au château de Caen pour n'en sortir qu'après avoir révélé le lieu de leur retraite. Mais sa fermeté ne se démentit pas. Rien ne put vaincre son silence; et ses persécuteurs, lassés de n'en pouvoir rien obtenir, finirent par le laisser en repos ».

Ainsi, ce Samuel de Colleville, père de Guillaume, le donateur de la Bibliothèque, n'avait pas craint de sacrifier ses titres de noblesse à ses convictions reli-

(1) *Histoire du Parlement de Normandie*, par Floquet, t. VI, p. 44.

gieuses. Ce n'était pas la seule différence qu'il y eût entre le père et le fils. Celui-ci, si l'on en croit le duc de Luynes, attachait peu de prix aux livres de Bochart « dont il ne faisait nul usage ». Au contraire, Samuel Le Sueur de Colleville était un lettré. Dès l'âge de 16 ans il lisait au collège du Bois de Caen un poème latin de sa composition (1). Il ne se contentait pas d'écrire; il avait aussi le goût des livres et gardait, comme un dépôt sacré, la bibliothèque qui avait appartenu à son grand-père maternel. Il faisait plus encore, il recherchait avec un soin jaloux tous les travaux inédits que Bochart avait laissés à sa mort. Il en avait recueilli un grand nombre et, pour que rien de ce qui se rattachait au souvenir de son illustre aïeul ne lui échappât, il faisait publier dans le *Journal des savants*, à la date du 1er juin 1682, l'avis suivant : « Le savant M. Bochard ayant laissé en mourant « plusieurs pièces d'une érudition singulière, M. de « Colleville Le Sueur, son petit-fils, Conseiller au « Parlement de Rouen, prend soin de les ramasser « pour en faire part au public dans un recueil. Mais « comme il peut y en avoir encore d'autres que celles « qu'il a trouvées dans la Bibliothèque de cet habile « homme après sa mort, ou qu'il a recouvrées d'ailleurs, « il prie ceux qui pourroient en avoir de les lui « communiquer. Nous donnerons ailleurs la liste de « ces dissertations, tant latines que françoises, afin que

(1) Voy. le n° 297 de notre première édition du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Caen,* imprimée à Caen, chez Le Blanc-Hardel, en 1880.

« les curieux puissent voir celles qui peuvent lui « manquer ».

Ce n'est pas cet héritier, passionné pour la mémoire de son aïeul, qui se fût dessaisi de la précieuse collection de Bochart, même pour en faire hommage à l'Université de Caen. Celle-ci n'eut donc qu'à se louer d'avoir rencontré un descendant dégénéré, qui tenait plus à la noblesse que donnent les parchemins qu'à celle qui ressort de l'intelligence et du caractère. De tels vaniteux ont toutefois leur utilité. Grâce à la donation du sieur Guillaume de Colleville, la Bibliothèque, à peine créée, put offrir aux lecteurs un ensemble de quatre mille volumes environ, dont la moitié se composait d'ouvrages de choix.

Malgré l'importance de ce présent, le vieux cardinal de Fleury pensa, avec son expérience des hommes et des affaires, qu'il ne fallait pas trop compter sur les libéralités des particuliers, pour subvenir à l'entretien régulier de la Bibliothèque dont il avait pris le patronage. Il s'occupa donc de lui assurer des revenus sérieux.

Comme abbé commendataire de Saint-Étienne, le cardinal devait connaître le fort et le faible des établissements religieux du diocèse de Bayeux. Frappé sans doute de l'état de prospérité du monastère de Barbery, qui jouissait d'un revenu de cinquante mille livres environ pour 9 à 10 religieux, le cardinal résolut de prélever sur ces moines une pension de 3,000 livres, qu'il attribuerait à l'Université de Caen pour l'entretien de sa bibliothèque. Protecteur des belles-lettres, le Ministre ne se sentait guère disposé à garder des ména-

gements avec des religieux qui, se livrant à des travaux manuels et vivant dans l'ignorance la plus profonde, n'avaient jamais fourni à l'Église un seul sujet éminent (1). Ce ne fut peut-être pas sans malice que le vieux cardinal se plut à charger des frais d'entretien d'une Bibliothèque un ordre, si indifférent à tout ce qui ressemblait à un travail intellectuel que, non-seulement il se passait volontiers de livres, mais ne prenait même pas le soin de recueillir les titres de la communauté.

Il y eut grande joie dans l'Université de Caen lorsqu'on y apprit la nouvelle libéralité que le cardinal de Fleury devait lui faire, aux dépens des bons moines de Barbery. Il y eut même, à la date du 31 mars 1733, une assemblée générale dans laquelle on arrêta « de « faire une cérémonie publique au sujet de la donation « de la pension, et on nomma le sieur Buquet sur la « tête duquel la pension existeroit ».

C'était aller vite en besogne et se réjouir un peu trop tôt. Malgré le brevet expédié par ordre de Sa Majesté, malgré l'enregistrement du *sumptum* par lequel la chancellerie romaine approuvait la pension accordée à l'Université, les religieux de Barbery se refusèrent à payer la première annuité de la rente.

Devant cette résistance, on dut recourir à des moyens d'attaque légale, et un huissier fut chargé d'assiéger

(1) Sur l'abbaye de Barbery, voir *Statistique sur l'arrondissement de Falaise*, par Galeron; *Recherches historiques sur l'ancien pays de Cinglais*, par Fr. Vaultier, et *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont.



à coups de papier timbré les moines récalcitrants. C'est ainsi que le sieur Thibault, « premier huissier audiencier pour le Roy en la ville et élection de Caen », se présenta, le 10 novembre 1734, à la porte de l'abbaye.

L'abbaye de Barbery, située à cinq lieues de Caen, s'élevait à l'entrée d'un joli vallon, arrosé par un ruisseau. On y arrivait par de grandes avenues, au bout desquelles un clocher gothique dominait, de sa flèche élégante, les plus hautes constructions de la communauté. Ce fut tout ce que dut en voir le premier huissier audiencier de l'élection de Caen. Car, à peine eut-il déclaré sa qualité au concierge, que celui-ci s'empressa de lui fermer la porte au nez. Tout au plus avait-il pu apercevoir de loin la robe de serge blanche de quelques religieux, qui se promenaient dans une cour ornée de bassins et de jets d'eau. L'infortuné Thibault se retira en laissant la signification, où nous avons trouvé le récit de l'affront qu'il avait subi. Voici cette curieuse pièce de procédure, dont nous ne transcrivons que les passages essentiels :

« A la Requeste de Messieurs les Recteur, Doyens,
« Docteurs et Professeurs de l'Université de Caen... J'ay
« signifié à Mess. les Abbé et Religieux de Notre-Dame de
« Barbéry, en leur abbaye, où je me suis exprès transporté
« en parlant au portier de lad. Abbaye, lequel a reffusé de
« signer et de me dire son nom. De ce interpellé, chargé
« de faire scavoir aux s[rs] abbé, prieur et religieux de
« Barbéry, aussy interpellés, Copie d'un Brevet expédié
« par ordre de sa Majesté à Versailles le quatre du mois
« d'avril 1733, signé Louis... par laquelle sa Majesté

« accorde au sieur Buquet [le bibliothécaire de l'Université de « Caen], une pension de trois mille livres franche et quitte « de toutes charges à prendre sur les fruits et revenus de « lad. abbaye... les sommant de faire payment, aux termes « desd. pouvoirs, dans la quinzainc de la dapte de la signi- « fication des présentes, de la somme de trois mil livres « pour l'année de la pension écheue le quatre avril dernier « sans préjudice de la courante (1) »...

Malgré leur bonne envie de défendre leurs revenus, les moines durent renoncer à prolonger la lutte; car, à la date du 22 février 1735, nous voyons, dans un procès-verbal d'une assemblée de l'Université, qu'ils avaient payé la première année de la rente dont on leur avait imposé le service. Avec ces revenus réguliers, l'Université put non seulement fournir à ses lecteurs les livres les plus nécessaires, mais encore profiter de certaines occasions et, comme au mois de septembre 1735, à la mort de M. Ango, docteur-médecin, acheter des collections considérables. Grâce à ces achats, grâce aussi à certaines libéralités, dont la plus importante fut celle de l'abbé de Meuvaine, qui légua par son testament une somme de mille livres, la Bibliothèque, en 1759, possédait 7,114 volumes.

On pourrait croire qu'avec un accroissement si rapide, la Bibliothèque dut offrir de grandes ressources aux professeurs et aux écoliers de l'Université. Mais il n'en fut rien; elle ne rendit en réalité que peu de services aux travailleurs.

(1) Archives du Calvados; pièces relatives à l'ancienne Université de Caen.

Ce résultat paraîtrait presque invraisemblable, sans l'explication que nous allons en donner.

Le lecteur se rappelle sans doute qu'en 1731, après la réception des lettres patentes du roi, l'Université s'empressa d'écrire et de publier un règlement, où il était déclaré que la Bibliothèque serait ouverte trois fois la semaine, qu'il serait dressé six catalogues et qu'on ferait le recensement des livres tous les trois mois. Des dispositions sévères traçaient même les devoirs du bibliothécaire. Tout était prévu : les cas d'absence, d'emplois incompatibles, de vacances. Oh ! rien n'a jamais été plus admirable, en France, que l'art de rédiger des règlements ! Les faire exécuter, c'est autre chose.

Au moment même où l'Université adoptait le règlement qui disait, entre autres choses, que le bibliothécaire ne devait avoir « aucun employ incompatible avec « les jours et heures auxquels il serait obligé de « tenir la Bibliothèque ouverte », le même jour, dans la même séance, elle choisissait comme bibliothécaire M. Buquet, curé de Saint-Sauveur, promoteur de l'Officialité de Caen et principal du collège des Arts !

Il est vrai que le bibliothécaire ne devait toucher, d'après l'article 11 du règlement, que 200 livres d'appointements. C'était encore trop pour les services qu'il rendit. Il y eut bien, en 1736, une tentative de catalogue in-4°, dont sept feuilles seulement furent imprimées. Mais après cet effort surhumain, le curé de Saint-Sauveur se reposa et abandonna la Bibliothèque à ses vicaires. On l'ouvrait quand les offices et les services de la paroisse le permettaient.

Un tel état de choses ne put qu'empirer lorsque

M. Buquet fut nommé recteur. Comme chef de l'Université, il se préoccupa surtout d'attirer sur la célèbre compagnie les faveurs du pouvoir. « M. Buquet, qui « en est recteur, dit le rédacteur d'un compte-rendu « officiel publié par l'Université (1), chérit son emploi, « principalement par les événements qui lui donnent « occasion de signaler son zèle personnel et le zèle du « Corps dont il est le Chef. Il se trouve honoré par des « circonstances éclatantes, et il s'efforce de n'en pas « ternir l'éclat, ou par un injurieux silence ou par des « épargnes que la conjoncture des temps rendroit « légitimes, pour ne pas dire nécessaires; mais il est des « occasions singulières où la reconnoissance doit être « écoutée au préjudice de l'œconomie. C'est à la pre- « mière d'ordonner et à celle-ci d'obéir ».

Le fait est qu'on aurait pu difficilement reprocher au bibliothécaire-recteur de montrer trop de parcimonie, dans la manière dont il témoignait sa reconnaissance au Gouvernement. En 1744, *actions de grâces suivies de réjouissances publiques*, pour le rétablissement de la santé du roi; en 1745, nouvelles actions de grâces et fêtes, pour le mariage de Monseigneur le Dauphin; en 1746, encore des actions de grâces, à l'occasion de la glorieuse campagne de l'année 1745! Ce n'était que Te Deum, que feux d'artifices! A peine le chef de l'Université avait-il le temps de respirer entre deux illuminations.

Hâtons-nous toutefois d'ajouter qu'au milieu de tant

(1) *Actions de grâces rendues par l'Université de Caen pour le mariage de Monseigneur le Dauphin, suivies de réjouissances publiques, le 23 de mars 1745.* Caen, Claude Pyron; in-4o de 32 pages.

d'occupations, le recteur ne dédaignait pas de se rappeler ses modestes fonctions de bibliothécaire. S'il n'avait pas le temps de l'ouvrir très régulièrement au public, il n'oubliait pas que la Bibliothèque avait pour but d'éclairer. Celle-ci ne répandit jamais plus de lumière que sous le rectorat de M. Buquet. Dans toutes les fêtes publiques elle brillait d'un éclat qui éclipsait les lampions accrochés çà et là aux saillies de la façade du palais des Grandes Écoles. C'était sous son balcon qu'on plaçait une « longue caisse avec cette inscription en lumière : *Vivat Ludovicus decimus quintus !* »

« Au dessous de l'entablement ou corniche, ajoute le « compte-rendu auquel nous empruntons ces dé- « tails (1), régnoit un cordon de verdure et un de « lampions.

« Dans le fronton, dont le dessous de la moulure « étoit décoré d'un cordon de verdure et d'un triple « rang de lampions, il y avoit un soleil naissant très « bien éclairé, avec cette devise :

« *Renascente Sole fulget Academia.*
« *Au retour du Soleil ce lieu doit son éclat.*

« Dans les quatre croisées de la Bibliothèque étaient « placées quatre Muses de grandeur humaine avec leurs « attributs, chacune sur un piédestal, où étoit écrit « leur nom ».

Puisque la Bibliothèque leur distribuait si géné-

(1) *Actions de grâces rendues par l'Université de Caen pour le rétablissement de la santé du Roy, le 25 novembre 1744.* Caen, Claude Pyron, 55 p. in-4°.

reusement au dehors la mythologie, le latin et les lumières, comment les écoliers de l'Université auraient-ils pu souhaiter qu'on leur en ouvrît régulièrement les portes? Qu'y auraient-ils fait d'ailleurs? Comment s'y seraient-ils dirigés? Une bibliothèque sans catalogue, comme on l'a dit avec justesse, est un labyrinthe sans fil. Et M. Buquet qui s'était engagé, d'après le règlement, à faire l'inventaire des livres qu'on lui confiait, mourut sans avoir même songé à préparer l'original du catalogue, dont on lui demandait six copies.

Le 31 mars 1758, l'Université nomma bibliothécaire M. Le Guay, qui venait aussi de succéder à M. Buquet dans la place de principal du collège des Arts. Mais l'état de confusion dans lequel il trouva les livres, et la difficulté de faire un recensement sans catalogue déterminèrent le nouveau titulaire à donner sa démission, dès le mois de janvier 1759.

D'après une note que nous trouvons dans un des manuscrits de la Bibliothèque de Caen (In-f° 111, feuillet 63), il paraîtrait que M. Buquet avait laissé des comptes si embrouillés, qu'ils devinrent l'occasion d'un long procès avec ses héritiers (1). Le désordre de la Bibliothèque, et, probablement aussi, la modicité des appointements, écartèrent les gens instruits qui auraient pu remplir utilement la fonction de bibliothécaire.

Ce fut M. Riboult, ancien vicaire de M. Buquet, qui succéda à M. Le Guay. Cet ecclésiastique, curé à six

(1) Voir aussi le registre des *Conclusions* à la date du 18 décembre 1759, de 1770, et 19 novembre 1779.

lieues de Caen, venait rarement à la ville et remettait la clé de la Bibliothèque à qui voulait le représenter. En dernier lieu, un obitier d'un des faubourgs de la ville, l'abbé Jean Du Longchamp, voulut bien se charger d'ouvrir la salle de lecture deux fois la semaine, aux heures marquées par le règlement.

Tandis que les bibliothécaires oubliaient ainsi le chemin de la Bibliothèque, celle-ci s'augmentait dans des proportions considérables. Quelques années après la fermeture du collège du Mont, supprimé par arrêt spécial du Parlement en 1762, les livres qui appartenaient aux Jésuites de Caen furent réunis à ceux de l'Université. S'il faut en croire une note que nous découvrons dans un manuscrit de la Bibliothèque de Caen (In-f° 119, f. 2), cette augmentation aurait été sans importance, « parce que le commissaire du Parlement avait « permis aux membres de ce corps d'emporter les li- « vres à leur usage. » Si les Pères usèrent largement de la permission qui leur fut accordée (1), ils n'en lais-

(1) D'après le témoignage de MM. de Biéville et Cauvet commissaires chargés de faire transporter les livres du collège du Mont à la Bibliothèque de l'Université, on aurait trouvé, dans le premier établissement, un nombre de livres très inférieur à celui qui était indiqué sur le catalogue de la Bibliothèque des Jésuites. « Lors de ce transport, est-il dit dans les « *Conclusions* à la date du 19 novembre 1779, le sieur de « Biéville, commissaire, fut très surpris de trouver deux portes « ouvertes, lesquelles donnaient sur deux escaliers dérobés, « donnant près le réfectoire. Il ignore dans quel tems elles « ont été forcées.

« Lorsqu'il s'en aperçut il fit avertir le sieur Godard, pour lors « principal, et lui demanda qui avoit forcé les portes; le sieur

sèrent pas moins à l'Université un nombre considérable d'ouvrages. Nous en trouvons la preuve dans ce fait (1) que la Bibliothèque de l'Université, qui n'avait que 7,114 volumes en 1759, en comptait 13,000 vers 1786. Et ce n'est certes pas au zèle trop connu des bibliothécaires qu'il serait raisonnable d'attribuer un tel accroissement.

Un édit du roi, du mois d'août 1786, s'occupa des réformes à introduire pour assurer aux lecteurs la communication de la riche collection de livres que possédait l'Université (2). Le rédacteur du règlement avait enfin compris qu'on n'améliorerait la situation de la Bibliothèque qu'en améliorant la situation même du bibliothécaire. Jusqu'à ce jour les appointements de ce fonctionnaire semblaient avoir été accordés, comme certains bénéfices ecclésiastiques, à titre de revenus sans charges.

L'édit de 1786, en portant les émoluments de 200 à 800 livres, exigea que la Bibliothèque fût « à l'avenir « ouverte les lundi, mercredi, vendredi et samedi de « chaque semaine pendant tout le cours de l'année « scholastique ». De plus, il instituait régulièrement un sous-bibliothécaire, aux appointements de 200 livres.

« Godard fit réponse qu'il l'ignorait, et sur ces entrefaites « quelques-uns des professeurs de son collége montèrent aux « dits appartements; dans cette détresse, le sieur de Biéville, « voulant éviter tout éclat, envoïa chercher un serrurier « auquel il ordonna de barricader lesd. portes, ce qui fut « fait. »

(1) Ms. in-folio de la Biblioth. de Caen, n° 121, feuillet 4.

(2) Caen, Le Roy, 1786; 40 p. in-4°.

L'abbé Jean Du Longchamp, qui avait rempli gratuitement ces fonctions pendant quelques années, y fut maintenu. En même temps l'édit nommait bibliothécaire en chef M. Moysant, ancien professeur de rhétorique au collège du Mont.

Comme il venait d'être mis à la retraite, M. Moysant pouvait disposer de tout son temps pour le service dont il était chargé. Ses 800 livres d'appointements, avec sa pension *d'émérite* de 600 livres, son logement estimé 200 livres, sa part des revenus fonciers de l'Université et ses droits sur les réceptions des candidats aux grades, enfin les privilèges et immunités accordés aux membres de l'Université, lui assuraient une position assez lucrative pour qu'il ne fût pas obligé de suppléer par d'autres travaux à un traitement encore exigu. Son goût pour l'histoire littéraire et l'étude particulière qu'il avait faite de la bibliographie semblaient promettre enfin à l'Université un excellent bibliothécaire.

Malheureusement, dans les premières années de la Révolution, M. Moysant fut chargé, lors de la fermeture des maisons religieuses, de la surveillance des établissements supprimés. Nommé, le 7 février 1791, conservateur des bibliothèques du département, il dut les visiter et en vérifier les catalogues. Ce n'était pas une besogne facile, car il fallait disputer à la fureur populaire les manuscrits et les imprimés que renfermaient les abbayes. Malgré tout son zèle, M. Moysant ne put sauver la bibliothèque du Val-Richer; les gens du pays en avaient déjà employé les livres à faire bouillir de l'eau-de-vie (1). Il fut plus heureux avec celle des

(1) Il en fut de même, paraît-il, pour les livres de l'abbaye du

Cordeliers de Caen, dont les restes précieux furent déposés d'abord dans les galeries de l'abbaye de Saint-Étienne, puis, de là, dans un grenier à blé de l'Hôtel de Ville (1).

Tandis que M. Moysant remplissait cette mission, la Bibliothèque de l'Université restait dans un état d'abandon qui valut aux administrateurs du Calvados une pressante réclamation, adressée le 26 mars 1792 par la Société républicaine séant à Caen, pour obliger (2) le bibliothécaire, « nommé le cinq novembre dernier, à entrer en fonctions ou à abdiquer ».

Ce fut en visitant les précieuses et antiques collections du département, que M. Moysant conçut l'idée de publier les chartes qu'elles contenaient et de faire pour la Normandie, sous le titre de *Monasticon Neustriacum*, ce que les Anglais Dodsworth et Dugdale avaient fait pour leur patrie sous le titre de *Monasticon Anglicanum*. Dans l'espoir d'intéresser à son entreprise les principales familles anglaises, qui s'enorgueillissent d'être descendues des compagnons de Guillaume le Conquérant, M. Moysant résolut de passer en Angleterre et adressa, à ce sujet, une requête au Directoire du département du Calvados. Celui-ci lui accorda le congé demandé, à condition qu'il ferait l'abandon

Plessis-Grimoult, dont la Bibliothèque de Caen possède le catalogue.

(1) On trouvera sur cette collection importante de nombreux renseignements dans *La vie et les écrits du Père F. Martin*, par Ch. Fierville.

(2) Archives du Calvados : Pièces relatives à l'ancienne Université.

de son traitement à deux adjoints qui seraient nommés pour le remplacer pendant son absence.

Le Conseil général du département n'avait pas oublié sans doute la précédente réclamation d'une des Sociétés populaires du chef-lieu ; car, dès que M. Moysant fut parti pour Londres, il s'empressa de lui donner un successeur par un arrêté du 5 octobre 1792. « Le « citoyen Menard, disait cette pièce, sera tenu de se « conformer aux réglements de l'Université non abro- « gés et notamment sur l'ouverture régulière de ladite « Bibliothèque, afin que le public puisse en jouir. »

Ce souhait fut-il rempli ? Cet ordre fut-il suivi d'un commencement d'exécution ? Nous en doutons. Car on touchait à ce moment terrible où la patrie allait être déclarée en danger. La vie intellectuelle se trouva, pour quelque temps, suspendue. Le décret du 8 août 1793, qui supprimait les anciennes Universités, plaçait « les bibliothèques et autres monuments des arts sous la surveillance des autorités constituées », en attendant les décrets sur l'organisation de l'instruction publique.

Comment ces autorités comprirent-elles leurs devoirs ? D'un côté la loi leur faisait une obligation de défendre les dépôts de livres qu'on leur avait confiés, d'autre part le gouvernement *révolutionnaire* (1), au nom du salut public, leur imposait des mesures qui pouvaient entraîner la destruction de ces mêmes objets précieux. Le 7 prairial an II [21 mai 1794], l'Agence de la Conservation des armes et munitions de guerre de la République adressait au Directoire du département

(1) L'article 1er du décret du 19 vendémiaire disait : « Le Gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix ».

du Calvados (1) des instructions, pour qu'on lui envoyât tous les parchemins dont la dimension permettrait à l'artillerie de faire des cartouches. Le moindre délai dans l'exécution de ces ordres serait considéré comme un *attentat à la liberté.*

Connaissant la genre de punition dont il s'agissait, au moment où l'échafaud était en permanence, les Directeurs du département du Calvados, pour dégager leur reponsabilité, s'empressèrent de faire parvenir copie de la circulaire au citoyen Hébert, bibliothécaire du district de Caen.

Comment celui-ci se tira-t-il de ce pas difficile? Il est probable que, dans cette circonstance périlleuse, il sut, chose rare, contenter tout le monde, puisque sa situation (2), qui ne devait être alors que provisoire, fut bientôt confirmée par une nomination, émanant du Directoire du district de Caen, dont l'arrêté, à la date du 28 nivôse an III (17 janvier 1795), se terminait ainsi : « Le Directoire, l'agent national entendu, arrête que les citoyens Levêque et Hébert sont nommés bibliothécaires, et en conséquence ils feront sur le champ l'ouverture de la dite Bibliothèque de la cy-devant

(1) Ms. in-folio de la Bibliothèque de Caen, nº 121, feuillets 69 et 70.

(2) Comme la circulaire de l'Agence des armes et munitions avait ajouté à son tableau des dimensions, que devaient avoir les feuilles de parchemin pour gargousses, une colonne d'observations où il était dit que « la feuille doit être sans trou », on comprend qu'il était facile à un homme d'esprit de sauver, par quelque innocent subterfuge, les manuscrits de valeur dont il avait la garde.

Université, aux jours et heures qui seront indiqués par un Règlement particulier (1) ».

Les administrateurs du district de Caen ne pouvaient faire un meilleur choix. Sous la direction de M. Moysant, son oncle, M. Hébert, après avoir renoncé à la médecine, s'était occupé de recherches historiques et littéraires. Il était déjà un bibliographe éclairé lorsque M. Moysant abandonna la France pour tenter, à Londres, la grande publication dont il avait conçu l'idée.

La situation de M. Hébert ne fut définitivement régularisée qu'au moment de la formation des Écoles centrales, par un arrêté du 5e jour complémentaire de l'an IV.

Resté seul bibliothécaire avec un traitement de 2.000 livres, il put désormais consacrer tout son temps à l'organisation de la nouvelle bibliothèque.

Tandis qu'il se livrait à ces travaux, son oncle, M. Moysant, sommé de rentrer en France sous peine d'être considéré comme émigré, se vit dans l'impossibilité de satisfaire à l'arrêté qui le rappelait. Obligé de rester à Londres, il dut chercher dans son travail le moyen de vivre et de s'assurer une certaine indépendance. C'est pendant son séjour en Angleterre qu'il publia sa *Bibliothèque des écrivains français*, qui eut un certain succès.

Cependant la mère de M. Moysant, restée en France, avait adressé à la Convention une requête, dans laquelle elle demandait que le nom de son fils fût définitivement rayé de toutes les listes d'émigrés, où il aurait

(1) Ms. in-fol. de la Bibliothèque de Caen. n° 121, feuillet 76.

pu être inscrit. Un arrêté du Comité de Législation, du 19 germinal an III, fit droit à cette demande. Mais, nous ne savons pour quelle raison, M. Moysant prolongea son séjour en Angleterre jusqu'au mois d'août 1802.

Lorsque M. Moysant revint à Caen, la Bibliothèque de l'Université, augmentée des livres des maisons religieuses supprimées, était devenue la propriété de la ville. Oubliant les droits que dix années de travail lui avaient acquis, M. Hébert sollicita lui-même pour son oncle la place de conservateur de la Bibliothèque qu'il avait organisée. Il se contenta de la position modeste de conservateur-adjoint, et, abandonnant la meilleure part des appointements à son vieux parent, il ne garda guère pour lui que la besogne à faire.

Et ce n'était pas un petit travail. Il s'agissait de rassembler dans l'enceinte de la mairie tous les livres épars des bibliothèques de l'abbaye d'Ardennes, de Saint-Étienne de Caen, des Cordeliers (1), de l'Université et des dépôts du département. A cela s'ajoutèrent trente caisses énormes de volumes provenant des dépôts de Paris. Ce qui redoubla l'embarras des bibliothécaires, ce fut l'ordre qu'ils reçurent d'être prêts à faire l'ouverture de la nouvelle salle de l'Hôtel de Ville à l'époque de la fête de l'Empereur, fixée au 2 décembre 1809. Sans se préoccuper de la confusion qu'il allait intro-

(1) La Bibliothèque des Cordeliers, formée par le P. Martin, était si considérable qu'en 1791, après avoir été pillée plusieurs fois, elle comptait encore 6,953 volumes. — Voir *La vie et les écrits du Père F. Martin*, par Ch. Fierville.

duire dans le classement commencé, dès que la nouvelle salle eut son plafond et son pavé, le maire y fit transporter tous les livres des différents dépôts. On les y réunit pêle-mêle, avec un ordre apparent, pour les présenter au public dans la cérémonie du 2 décembre, jour où l'on devait inaugurer la salle de la Bibliothèque et la galerie du Musée de tableaux.

Ce jour là, il y eut grand enthousiasme, force discours et pièces de vers de circonstance. Un militaire s'écriait devant le portrait de Napoléon (1) :

Ah ! que le Ciel pour nos enfants,
Pour le payer de tant de gloire,
Fasse qu'il vive au moins mille ans.
Ce n'est pas un an par victoire !

Après quoi une femme ajoutait :

A son retour, chaque guerrier,
Déposant l'arme meurtrière,
A Vénus saura bien payer
Les torts que lui faisait la guerre.

Les organisateurs de la fête se figuraient sans doute que ces vers de mirliton permettraient au public d'attendre patiemment que ceux de Corneille et de Racine fussent mis à sa disposition. Il lui fallut de la patience en effet, puisque les conservateurs de la Bibliothèque, comme des chefs qui s'efforcent de rallier des soldats en déroute, durent rechercher longtemps

(1) *Procès-verbal des fêtes publiques célébrées en la ville de Caen les 2 et 3 décembre 1809*. Caen, Chalopin, 16 p. in-4°.

les livres dépareillés par un classement précipité. Et dans quel local, dans quelles conditions! M. Moysant nous en a conservé le souvenir dans la note suivante (1) :

« Sans feu, sans secours, dans un appartement humide, « où le pavé et le plafond conservaient toute leur humi- « dité, nous ne pouvions travailler que peu d'heures dans « la journée. Je contractai une maladie dont je fus retenu « au lit pendant 22 jours et qui se termina par un dépôt « sur le pied dont j'ai ressenti les suites pendant un an. « M. Hébert, resté seul avec le garçon, continua de travailler « avec courage. Les livres furent remis en ordre, et la « Bibliothèque fut ouverte au public au mois de juillet 1811. »

C'est donc à partir de cette date que la Bibliothèque fut classée et définitivement livrée au public.

Mais en 1811, on lui ferma, un beau jour, la porte au nez pour l'ouvrir à une assemblée électorale, qui y tint ses séances pendant vingt-un jours. La même année, il fut encore privé de ses livres à l'occasion des travaux que nécessita le passage à Caen de leurs Majestés Impériales. Son exil dura 18 jours, non seulement pendant le séjour de l'Empereur et de Marie-Louise, mais encore pendant les fêtes qui furent célébrées après leur départ(2).

Quand la ville était en liesse pour une raison quelconque, avec un sans-gêne adorable on invitait les travailleurs à quitter la salle de lecture, qui se transformait aussitôt en salle de bal ou en salle à manger. Libres d'aller dévorer un livre à domicile, ils devaient

(1) Voir les mss. in-folio de la Biblioth. de Caen, n° 121, feuillets 148 et 149, et n° 120 (tome II), feuillets 3 et 4.

(2) *Journal du Calvados* du 1er septembre 1811.

céder la place à des convives qui mangeaient et buvaient à la santé de l'Empereur ou des Bourbons.

En 1814, peu de temps après le retour de Louis XVIII, en moins d'un mois, on donna successivement trois banquets dans la grande salle de la Bibliothèque.

Le 12 août, c'étaient le colonel et les officiers d'Angoulême, cuirassiers, qui, pour célébrer la nouvelle formation de leur régiment, avaient invité, à un dîner somptueux, les principaux fonctionnaires publics et quelques députations des autres corps de la garnison et de la garde nationale.

« La grande salle de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, dit le *Journal du Calvados* du 13 août, avait été disposée avec beaucoup de goût et d'élégance pour cette fête.

« Au centre, s'élevait un grand trophée d'armes, surmonté du buste de S. M., et au-dessous duquel on lisait: *Au Roi, le régiment d'Angoulême, cuirassiers, toujours fidèle.* Derrière ce monument, était placée une musique d'harmonie, qui se fit alternativement entendre avec la musique militaire, pendant le repas.

« Une quantité prodigieuse de lustres et de flambeaux éclairaient une table de 140 couverts, ornée de lauriers, de jeunes palmiers et d'autres arbustes des espèces les plus rares. Le pourtour de la salle était décoré d'inscriptions en l'honneur des princes et des princesses de la famille royale.

« Entre les toasts, dont chacun était annoncé par la trompette sonnant la charge, et accueilli par des fanfares et des acclamations réitérées, on chanta des couplets ».

L'enthousiasme n'était pas moins débordant que les coupes de champagne.

Un des capitaines d'Angoulême, devant son colonel et les généraux qui l'approuvaient, malgré les règlements militaires, provoquait à l'ivresse :

Que chacun donc vide son verre,
Ne craignons pas de chanceler ;
Quand on boit la santé d'un père,
Ah ! qu'il est doux de s'énivrer !

Un grave avocat, officier de la garde nationale, M. Joyau, disait, en parlant du roi :

Mais dans la paix de nos ébats
Il ouvre la douce carrière ;
A Lise il cause un doux émoi ;
A Bacchus il gagne nos âmes :
Vive le Roi ! vive le Roi !
Vive le vin ! vivent les Dames !

Quand on se rappelle, suivant les expressions mêmes du Journal officiel de l'époque « la quantité prodigieuse de lustres et de flambeaux » qui se trouvaient à la portée de convives, si profondément troublés par les vertiges de la politique et du vin, on s'effraye à la pensée des risques que durent courir, dans cette soirée, les riches collections de la Bibliothèque. Il n'y eut cependant aucun accident à regretter, et, comme trace d'incendie, les lecteurs, lorsqu'on voulut bien les rappeler de leur exil, ne retrouvèrent sous leurs pieds

que les cendres de cigares, oubliées par les balayeuses de la salle du festin.

Peu de jours après, le 16 août, c'était le tour du 9e régiment de chasseurs, qui convoqua, pour le même motif, le même personnel au même banquet. Comme à la précédente réunion, chaque toast fut annoncé par des trompettes sonnant la charge. Mais on ne trouva pas que ce fût assez de tapage. On voulut naturellement faire plus fort que ses prédécesseurs, les cuirassiers d'Angoulême. Et « la santé de S M., nous dit le *Journal du Calvados* (1), fut répétée plusieurs fois, avec un nouvel enthousiasme, au bruit de plusieurs feux de carabines, parfaitement exécutés »

Comme les fusils du temps se chargeaient avec des bourres, qui s'enflammaient en sortant du canon, on peut imaginer aisément quelles furent les transes des deux érudits, obligés de veiller à la conservation des raretés bibliographiques, quand ils virent la salle qui les contenait transformée en champ de tir.

Eurent-ils le courage de jeter le cri d'alarme? Aucune pièce officielle ne nous a conservé l'écho de leur plainte. Sachant que les écrits restent, et que le fanatisme royaliste du moment n'aurait pas manqué de voir des marques de tiédeur dans les restrictions qu'ils auraient apportées à la libre expansion de son enthousiasme, ils durent probablement se contenter de quelques observations verbales, qui furent écoutées. Car, lors du troisième banquet, donné par l'état-major du 57e régiment de ligne, il n'y eut plus de feux de peloton

(1) N° du 20 août 1814.

exécutés dans le grand dépôt de livres. On se contenta d'y introduire la musique et les tambours du régiment, qui firent le tour de la salle en jouant et battant la charge. Le reste des troupes, disposé sur la place Royale, répondit à ce vacarme par de nombreuses salves de mousqueterie (1).

Après ces heures troublées, depuis que le calme s'est fait dans la rue et dans les esprits, l'histoire de la Bibliothèque se bornera désormais à des luttes pacifiques entre les conservateurs, qui demandent des améliorations pour l'établissement dont ils ont la direction, et les représentants de la commune, qui refusent habituellement des secours, qu'on aime mieux réserver pour des résultats dont le côté matériel frappe mieux la vue. C'est ainsi que les Conseillers municipaux, qui trouvaient la ville trop pauvre en 1833 pour consacrer 600 fr. à la copie du catalogue, l'estimaient assez riche, en 1834, pour dépenser 34,515 fr. lors de la réception du roi et de sa famille (2)!

Mais, depuis cette époque, des idées plus larges ont inspiré les décisions de nos Corps délibérants. Tout en tenant compte des intérêts positifs d'une cité, ils ont compris l'urgence de venir en aide aux établissements qui contribuent au progrès des lettres et de l'instruction publique.

Grâce à leurs libéralités, aux dons de l'État et aux legs de plusieurs particuliers, la Bibliothèque de Caen

(1) *Journal du Calvados* du 24 septembre 1814.

(2) Voir aux *Archives municipales* les procès-verbaux du 7 décembre 1833 et du 13 février 1834.

possède aujourd'hui plus de cent mille volumes, réunis dans trois grandes salles, où de nombreux portraits donnent, à ces belles galeries, le double caractère d'un musée et d'une collection de raretés bibliographiques.

II.

Nous avons achevé l'histoire proprement dite de la Bibliothèque de Caen. Il nous reste à en donner une description succincte, à parler de ses richesses bibliographiques, et de sa remarquable collection de portraits.

Dans une séance du 19 février 1806, le conseil municipal de Caen entendit le rapport de M. Simon, qui exposait « que l'on pouvait établir, en supprimant la « voûte de l'église (des Eudistes) dépendant de l'Hôtel- « de-Ville, la plus belle bibliothèque de la province et « une des plus belles de la France ».

L'année suivante, le Conseil, après mûr examen d'un plan qui lui fut soumis, vota avec empressement les fonds nécessaires pour son exécution. On se mit à la besogne et la voûte de l'ancienne église fut démolie. Mais, tout à coup, au grand étonnement des membres de la Commission des travaux publics, tout resta en suspens.

C'est qu'on n'avait pas prévu les conséquences du système de centralisation à outrance, que le gouvernement impérial avait introduit dans le régime administratif. Par un décret du 22 janvier 1808, Napoléon avait « consacré en principe, comme l'apprit le maire « dans la séance du 2 mai de la même année, qu'on « examinerait de quelle utilité il était de démolir la « voûte, pour la remplacer à grands frais par un « plafond ».

Ce qui compliquait la situation, c'est que le commis-

saire nommé par le Ministre « aux fins de l'exécution de l'art. 2 du Décret Impérial », était lui-même l'auteur d'un plan, que le Conseil municipal avait rejeté comme trop dispendieux. Mais le Normand, né malin, puisque l'un d'eux créa le Vaudeville, se sent de force à tourner les plus grands obstacles. Le Conseil de Caen le prouva bien en faisant suivre sa délibération d'une supplique à S. M. afin d'obtenir la permission de placer son portrait dans le Musée de la ville.

Après avoir prié le Préfet et son Excellence, le Ministre de l'Intérieur, de ne point retarder plus longtemps l'exécution des travaux commencés, il ajoutait :

« Interprète de tous les sentiments de la Ville, le « Conseil croirait avoir mal répondu à leurs vues et « être resté en arrière de l'amour qui les anime pour le « plus grand des princes, s'il ne s'était empressé « d'économiser sur différents crédits un fonds suffisant « pour faire face à la dépense la plus sacrée.

« Les traits du caractère de Napoléon le Grand « percent de toute part. Tout ce qui porte l'empreinte « de sa grandeur donne l'idée de sa majesté. L'anti- « quité, comme les siècles modernes, déroulent en vain « des traits de sublimité ; la gloire, comme l'éclat qui « les fait briller, ne deviennent plus que l'ombre du « tableau que l'âge de Napoléon offre à nos yeux et à « l'admiration de la postérité.

« Son nom, ses actions, son caractère, gravés dans « nos cœurs, ne s'effaceront jamais ; ils font notre « gloire, l'ornement de notre siècle et la garantie « du bonheur de nos arrière-neveux. Au milieu de « tant d'avantages, il manque cependant quelque chose

« à notre satisfaction; privés de vivre près-de lui, de « distinguer les traits qui animent sa personne, c'est « pour les habitants de Caen un besoin de décorer leur « musée de son tableau ».

Cette flatterie dithyrambique ne dut pas déplaire, puisque la ville eut gain de cause. L'ancienne église des Eudistes fut coupée en deux, dans sa hauteur, par un plancher sur lequel on dressa les armoires de la nouvelle Bibliothèque. Tout fut terminé pour le 2 décembre 1809, jour de l'inauguration.

En 1837, lors de l'installation de la salle dite des *réunions publiques* (aujourd'hui salle des fêtes), le plancher de la Bibliothèque, jugé en mauvais état, fut remplacé par une voûte.

Cette voûte, imprudemment composée de faibles armatures en fer et d'un seul rang de briques, avait été bâtie sur une largeur de 9 mètres, à cintre tellement surbaissé que, vers le commencement de 1883, elle s'affaissa peu à peu, d'au moins 10 centimètres à la clé. Averti par le bibliothécaire (l'auteur de cette notice), l'architecte de la ville se mit immédiatement à la besogne pour réparer l'inconcevable maladresse de son prédécesseur. C'est en démolissant la voûte, construite si légèrement, que l'on comprit à quel danger la ville de Caen venait d'échapper. On put constater, il est vrai, que les armoires de chêne, qui entourent la salle et portent le poids formidable d'environ soixante mille volumes de tout format, reposaient sur la corniche en pierre de l'ancienne église des Eudistes. Mais cette circonstance heureuse ne pouvait que retarder une catastrophe imminente, puisque la voûte avait déjà cédé, en

quelques mois, sous la pression d'un long meuble, chargé de livres et de vitrines, qui occupait le centre de la salle avec les tables des lecteurs. D'un instant à l'autre le plancher devait fatalement s'effondrer. Et qu'on se figure l'accident arrivant au moment d'un grand bal, donné dans la salle des fêtes située sous la Bibliothèque!

Si l'on n'avait plus à redouter un malheur, qui aurait plongé toute une ville dans un deuil effroyable, il y avait encore à craindre que les nombreux étudiants et lecteurs, qui fréquentent la bibliothèque, ne fussent privés pendant longtemps des documents nécessaires à leurs études.

Heureusement, dans le courant des années 1858 et 1859, on avait prolongé les bâtiments de l'ancienne église des Eudistes jusqu'à la rue Saint-Laurent, ce qui donnait, au rez-de-chaussée, de nouvelles pièces pour l'Hôtel-de-Ville, et, à l'étage, deux grandes salles pour la bibliothèque. L'une des salles était déjà meublée et renfermait la collection de livres du docteur Rayer; l'autre venait à peine d'être achevée, lorsque l'affaissement du plancher de la grande galerie obligea de fermer celle-ci aux lecteurs, pour la livrer aux ouvriers. En quinze jours les deux bibliothécaires, avec l'aide d'un premier employé, plein de zèle et d'intelligence, réussirent à garnir de livres la nouvelle salle intermédiaire, après un choix méthodique des ouvrages les plus fréquemment consultés. Et les lecteurs purent ainsi attendre, sans trop en souffrir, la réouverture du principal dépôt de livres, qui n'eut lieu qu'après quinze mois de travaux ininterrompus.

La Bibliothèque se compose donc aujourd'hui de

trois vastes pièces (1) qui ont, dans leur ensemble, 81 mètres de longueur sur 9 de largeur. La salle primitive, la plus grande, a la figure d'une croix, dont les bras sont formés par le transept de l'ancienne église des Eudistes; ce qui lui donne un aspect à la fois original et gracieux. Des portraits sont suspendus à la rampe des galeries, qui facilitent l'accès du haut des armoires.

A l'entrée de cette grande salle, dans une large et haute fenêtre cintrée, un beau vitrail, œuvre de M. Lorin, de Chartres, qui l'a donné à la ville en 1875, reproduit les traits de Charles de Bourgueville, sieur de Bras, l'ancien historien de Caen. Dans les embrasures des autres croisées, ou contre les murs sans rayons, on remarque des peintures à l'huile, des aquarelles et des dessins, dont quelques-uns sont des originaux d'artistes renommés, tels que Lépicié, Robert Lefèvre, Mélingue, Edmond Morin, Georges Bouet; mais la plupart n'ont d'autre mérite que d'avoir conservé des vues, qui peuvent servir à l'histoire locale. Deçà et delà, quelques bustes en bronze, en marbre ou en plâtre, dont l'un est dû au ciseau de Mélingue.

Au milieu de la salle se trouvent deux longues armoires (2), à hauteur d'appui, couronnées de vitrines,

(1) Ce local étant devenu insuffisant, malgré son étendue, l'auteur de cette notice a obtenu de l'Administration qu'on mît à sa disposition une partie des greniers, où l'on a installé des rayons qui servent maintenant à classer des collections rarement consultées.

(2) Ce meuble, autrefois démesurément long, se terminait, au dessus des vitrines, par un cadre où l'on avait exposé, sous

où sont exposés des manuscrits, des livres rares, une belle collection de volumes avec armes sur les plats, et des reliures anciennes.

La deuxième salle, meublée en 1882 (à laquelle nous avons donné le nom de *salle Malherbe*) renferme les boîtes du catalogue alphabétique et les tables occu-

verre, une reproduction coloriée de la Tapisserie de la Reine Mathilde. Cet exhaussement du meuble avait le double inconvénient de couper désagréablement les belles lignes architecturales de la salle, et de nuire à la surveillance. L'administration, cédant aux instances du bibliothécaire, l'autorisa à faire diviser le meuble et à retirer le spécimen de la Tapisserie, qui forme aujourd'hui deux rouleaux, qu'on met à la disposition du public. Autrefois encore, les vitrines ne contenaient que des autographes (à présent réunis en deux volumes in-folio), exposition monotone, qu'on a remplacée par celle de livres rares ou remarquables par leur impression, rangés chronologiquement, de sorte que, dans l'une des armoires, on peut suivre les progrès ou les changements accomplis dans l'art typographique, tandis que, dans l'autre, on a, en quelque sorte, sous les yeux une histoire du livre illustré.

Précédemment le médaillier, la fameuse coupe dite *de Guillaume le Conquérant* et autres antiquités, que possédait la Bibliothèque, avaient été transportés au *Musée des Antiquaires* peu de temps après son installation dans les anciens bureaux de la Préfecture.

Maintenant la Bibliothèque ne conserve que quelques monnaies ou médailles commémoratives (par exemple les objets trouvés dans le socle du piédestal de la statue de Louis XIV, lors de son déplacement, des exemplaires de diverses médailles de l'exposition de 1883, des médailles frappées en l'honneur d'Arcisse de Caumont, d'anciennes pièces trouvées en démolissant un vieux mur de l'établissement du Bon-Sauveur, etc.). Tous ces objets sont mis à la disposition des personnes qui désirent les voir.

pées par les lecteurs. Comme la précédente salle, elle est ornée d'une riche collection de portraits, de quelques tableaux et gravures sous verre. Deux bustes en marbre (de Voltaire et de Rousseau) sont placés des deux côtés de la porte qui ouvre sur la troisième salle.

Avant de pénétrer dans cette pièce, on passe dans un vestibule, garni de profondes armoires, où sont rangés des in-folio d'une grande dimension.

Une imposante baie cintrée, ornée de longs rideaux verts, donne accès dans la salle qui contient les livres du docteur Rayer, donnés à la ville de Caen, en 1868, par M[me] d'Escayrac de Lauture, fille de l'illustre médecin. La pièce, élégamment meublée, éclairée par un magnifique vitrage en verre dépoli, finement gravé, avec ses belles armoires de chêne remplies de livres richement reliés, sa grande table entourée de sièges à forme antique, le buste du docteur Rayer, mobile sur une haute colonne de marbre, indique et rappelle les soins touchants d'une femme de goût, qui a voulu honorer la mémoire d'un père aimé. C'est elle-même, en effet, qui avait rangé les volumes et fait inscrire en lettres d'or, au-dessus de deux portes, cette véridique inscription : *Bibliotheca Rayeriana filia pia dono dedit* (1).

(1) La bibliothèque du docteur Rayer (10,000 volumes environ), se compose, en grande partie, de livres de médecine Mais, à côté de ces traités spéciaux, on y trouve une riche collection d'ouvrages d'histoire naturelle, et un certain nombre de livres qui ont trait aux belles-lettres, à l'histoire, à la philosophie et aux beaux-arts. Nous avons dressé le catalogue de cet ensemble, qui forme à peu près le tiers de la Bibliothèque

Après Mme d'Escayrac, qui doit figurer au premier rang parmi les bienfaiteurs de la Bibliothèque, il convient de citer MM. Le Sauvage, Lair, Lefrançois, Mme veuve Durand, et surtout le comte De Caen, qui a légué à la ville les nombreux et précieux manuscrits de son père, le glorieux général Decaen. Il faut aussi accorder une mention particulière à M. Baudement qui a donné un nombre important de livres de la Bibliothèque de Huet, ou de copies de manuscrits relatifs au fameux évêque d'Avranches.

Actuellement les manuscrits de la Bibliothèque montent à 626 numéros (1). Parmi ceux qui méritent d'attirer particulièrement l'attention, nous mentionnerons : *Breviarium Lexoviense*, du XVe siècle, sur vélin, avec de belles lettres ornées et de gracieux encadrements; — *Horæ beatæ Virginis*, également du XVe siècle. Ce manuscrit renferme 13 grandes miniatures et 4 plus petites. Le calendrier est orné des douze signes du zodiaque; ces figures sont doubles et représentent les signes astronomiques et les travaux de l'année.

Rayer. La partie qui concerne les beaux-arts a même été publiée à la fin de notre *Catalogue des ouvrages relatifs aux beaux-arts qui se trouvent à la Bibliothèque municipale de Caen* (Caen, Le Blanc-Hardel, 1876; gr. in-8°). — M. Julien Travers, ancien bibliothécaire de la ville, avait publié en 1871, dans l'Annuaire de l'Association Normande, une notice sur l'*Inauguration de la Salle Rayer dans la Bibliothèque de Caen*.

(1) Le nouveau catalogue des manuscrits de Caen, rédigé par M. Gaston Lavalley, suivant le plan adopté pour le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (Départements, tome XIV) comprend 599 numéros; le surplus est entré depuis la publication dudit ouvrage.

Citons encore deux Coutumes de Normandie, sur vélin, l'une du XIVe, l'autre du XVe siècle; — *De loco Paradisi terrestris*, de Samuel Bochart; — le *Recueil des chansons nouvelles du Vau-de-Vire*, longtemps attribuées à Olivier Basselin, tandis qu'elles sont, comme l'a victorieusement démontré M. Armand Gasté, l'œuvre de Jean Le Houx, avocat de Vire, de la fin du XVIe siècle; — la *Correspondance du P. André*, où l'on trouve, à côté de ses lettres, celles que lui adressaient Malebranche, Fontenelle, Daguesseau et autres personnages célèbres; — deux volumes d'autographes; — de nombreux manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie; — plusieurs manuscrits en langue arabe, dont quelques-uns sont annotés par Galland, traducteur des *Mille et une Nuits*; enfin, et surtout, l'importante collection des papiers du général Decaen, qui renferme une foule d'autographes d'hommes marquants de la Révolution et du premier Empire.

Les imprimés comptent un bon nombre d'éditions du XVe siècle et d'ouvrages sortis des presses des Alde et des Elzevir. Parmi les curiosités bibliographiques qu'on y rencontre, nous signalerons: un Léonard L'Arétin *(De bello adversus Gothos)*, de 1470, premier ouvrage imprimé à Foligno par Emilien de Ursinis, ou de Orsinis, et Jean Numeister, élève de Gutenberg; — un Nyder (*Præceptorium divinæ legis*), de 1474; — les *Heures* de Thielman Kerver, imprimées en 1503, sur vélin, avec vignettes et pages encadrées en noir;— le *Missale Carthusiense*, imprimé également par Kerver en 1541 ; — les *Heures de Rouan*. publiées par Simon Vostre en 1508, avec 27 grandes planches; —

les *Heures de Nostre-Dame* et les *Chants royaulx* de Pierre Gringoire (ce dernier ouvrage imprimé en 1527); — l'*Oraison funèbre de Marguerite d'Autriche*, par Antoine Du Saix (1532), dont toutes les pages sont entourées d'une bordure gravée.

Parlons maiutenant des reliures les plus remarquables.

On sait que le règne d'Henri II fut une des plus belles époques de la reliure. L'amour du roi pour Diane de Poitiers se manifesta jusque sur les livres de sa bibliothèque. Autour des armes de France sont semés des H et des D entrelacés, des croissants, des arcs, des carquois et d'autres emblèmes de la chasse. Quelques volumes même furent reliés aux armes de la favorite. Mais ceux-là sont extrêmement rares. La reliure d'un Saint-Chrysostôme, en 3 volumes, que possède la Bibliothèque de Caen, reproduit seulement les initiales et les symboles dont nous venons de parler. Dibdin, dans son *Voyage en France,* en donne la description suivante :

« Superbe exemplaire des *Commentaires de saint Chrysostôme, sur les Épitres de saint Paul*, imprimé par *Stephanus et fratres da Sabbio, Verona*, 1529, trois volumes in-folio. C'est assurément, et de beaucoup, la plus belle de toutes les éditions grecques que j'aie jamais vues, par les Sabbio. Il ne faut plus s'étonner si Colbert s'élançait avec tant d'avidité au-devant d'un pareil exemplaire. En effet, quoiqu'il soit *un peu rogné,* sa condition et sa couleur sont également enchanteresses. Et la reliure ! Colbert ou son bibliothécaire Baluze ont eu assez de bon sens et de bon

goût pour n'y pas toucher. Les deux premiers volumes sont couverts en veau rougeâtre, l'écu de France au milieu, un croissant en argent mat au-dessous. Les arabesques, ou bordures qui forment l'encadrement, sont d'or. Les tranches sont dorées, gaufrées, de niveau avec le bord de la reliure. Sur le plat de la reliure, au centre, est un grand H surmonté d'une fleur de lis. Les bordures, aux deux extrémités, présentent le chiffre ordinaire, formé d'un D et d'un H entrelacés, comme vous pouvez le voir dans un certain ouvrage intitulé : *Bibliographical Decameron.* Le troisième volume est couvert en cuir bleu foncé, avec les mêmes ornements. Le titre, comme dans les deux premiers, est en capitales grecques. On y retrouve aussi l'H couronné et le monogramme ; la gaufrure des tranches supérieures et inférieures représente un H couronné. Le plat de la reliure est aussi plus chargé et plus riche que dans les deux premiers volumes. . . . . Le magnifique exemplaire que je viens de décrire fut donné à la Bibliothèque par P. Le Jeune. C'est un véritable trésor dans son espèce. »

Nous citerons ensuite un *Psalterium Hebreum, Grecum et Chaldeum*, de 1516. Cet in-folio, orné d'une très belle reliure en chagrin du Levant, faisait partie de la bibliothèque du fameux bibliophile Jean Grollier. Dans les cartouches se voient d'un côté, en lettres d'or, le titre du livre, et, au-dessous, ces mots : JOAN. GROLLIERI ET AMICORUM, et, de l'autre côté, cette devise : PORTIO MEA, DOMINE, SIT IN TERRA VIVENTIUM. Il n'y a pas de titre au dos du volume.

La *Cosmographie universelle* de Sébastien Munster, publiée à Basle en 1556, est ornée d'une très belle reliure, où l'on voit, sur chacun des plats, et sur le

dos, des empreintes de médailles. Dibdin en donne la description suivante :

« Cet exemplaire, dit-il dans son *Voyage en France*, doit avoir été aussi splendide qu'il est encore curieux. Sur les deux côtés de la reliure on voit deux portraits de Henri II (Henricvs II. Galliarum rex invictissimus), et quatre d'Holopherne (Oloferna). Au centre est le croissant de Diane. Sur le dos du livre, entre les nervures, il y a cinq portraits de la duchesse ; ils sont dorés, et, comme tous les autres ornemens, usés par le frottement. Deux de ces portraits sont en regard des deux autres de Henri. On voit encore, sur le plat du livre, deux jolis médaillons représentant des personnages ailés, embouchant la trompette, et debout sur un char tiré par quatre chevaux. La date de ce médaillon paraît être 1553. L'exemplaire est cruellement rogné, l'impression assez mauvaise ; ce qui étonne le plus en lui, c'est qu'il ait été l'objet de tant de soins et d'ornements *bibliopégistiques*. . . . A tout prendre, eu égard au luxe qui le décore, c'est un livre très précieux. »

Ajoutons, pour compléter cette description, que les personnages ailés, dont parle Dibdin, figurent sur une médaille frappée en 1552, à l'occasion de la guerre qui éclata entre la France et l'Empire au sujet des duchés de Parme et de Plaisance.

Viennent ensuite les *Psaumes de David mis en rime françoise* par Clément Marot et Théodore de Bèze (Sedan, 1630), avec une reliure de Le Gascon, ornée de fers d'une finesse et d'une composition exquises ; *Représentation des fêtes données par la ville de Strasbourg pour la convalescence du roi* (1745), grand

in-folio orné d'une reliure en chagrin du Levant, avec armes de Strasbourg aux quatre coins, et les armes d'une maison royale au milieu des plats (1).

Pour compléter cette notice, il nous faut parler de la belle collection de portraits à l'huile qui ornent les galeries de la Bibliothèque.

La plupart de ces portraits proviennent de l'ancienne Université qui, dans les articles 13 et 14 du règlement de 1731, avait arrêté que l'on conserverait dans sa bibliothèque « en signe de reconnaissance » les portraits de ses donateurs et bienfaiteurs, tels que le cardinal de Fleury, Monseigneur de Luynes, évêque de Bayeux, et l'imprimeur Antoine Cavelier.

En 1758 cette collection s'enrichit tout à coup de vingt-cinq portraits. « Aujourd'hui 7 mars 1758, est-il « dit dans le registre des Conclusions, en l'assemblée « générale de l'Université tenue au retour de la messe « solennelle du jour S. Thomas, patron de la Faculté « de Théologie, Monsieur le Recteur a dit qu'il a fait « déposer dans la Bibliothèque de l'Université vingt-« cinq portraits d'hommes illustres dans les lettres, « sçavoir de François de Malherbe, Jean Vauquelin de « La Fresnaye, Jean-François Sarazin, Charles de « Bourgueville de Bras, Jean Rouxel, Antoine Halley, « Pierre Daniel Huet, Samuel Bochart, Jacques de « Cahaignes, Jacques le Paulmier de Vendœuvre, « Jacques Moisant de Brieux, Jacques Daléchamps, « Gilles Macé, Jean Bertaut, MM. de Sillery, évêque « de Soissons et d'Avranches, Mesnage, Betoulaux,

(1) Pour plus de détails, voir l'intéressante étude de M. Decauville-Lachênée : *Notice sur quelques reliures de la Bibliothèque municipale de Caen*, publiée chez Techener.

« Gassendi, Pelisson, Boileau Despréaux ; à l'égard des « cinq autres, on n'a pu encore savoir de qui ils sont ; « on pourra l'apprendre lorsqu'ils auront été tous « nettoyés, ce qu'il est indispensable de faire au plus « tôt, mais avec beaucoup de précaution, plusieurs de « ces portraits étant fort endommagés, et notamment « celui de l'illustre de Malherbe, qui l'est au point « qu'il y a tout lieu de craindre qu'on ne puisse le « conserver. Tous ces portraits appartenaient autrefois « à M. de Segrais, et faisoient l'ornement de la salle de « l'ancienne Académie des belles-lettres, qui s'assem- « bloit dans sa maison située paroisse S. Jean, rue de « l'Enguennerie, dite aujourd'hui vulgairement rue « des Cordes ; M. d'Orcher étant aujourd'hui en pos- « session de cette maison, c'est de sa libéralité et de « celle de Mad[e] d'Orcher que l'Université tient ces « vingt-cinq portraits. On doit aussi beaucoup de re- « connaissance à Mess. le comte et le chevalier de « Mathan, qui ont été les premiers moteurs de cette « libéralité, à laquelle M. et Mad[e] d'Orcher se sont « portés avec plaisir, dès qu'ils ont sçû l'usage que « l'Université pouvait faire de ces portraits, pour « honorer la mémoire des grands hommes qu'ils re- « présentent, et cette ville, qui a donné la naissance à « la plupart d'entre eux. »

De ces vingt portraits, dont les noms étaient connus du rédacteur des *Conclusions* de 1758, neuf seulement font partie de la collection de la Bibliothèque, qui en possède aujourd'hui soixante-quatre (1).

(1) Le portrait de Moisant de Brieux, qui avait été exposé pendant quelques années dans la Bibliothèque, appartenait à la

Quelques-unes de ces toiles sont dues au pinceau de peintres renommés, comme les portraits de Jacques Crevel, par Robert Tournières; de Malherbe, par Robert Lefèvre; de Pierre David, par Léon Cogniet.

Beaucoup sont d'anciennes peintures, généralement non signées, et quelquefois, cependant, d'une bonne facture, comme le portrait de Pierre Cally, ou celui de Michel Gonfrey. Plusieurs d'entre elles ont en outre le mérite d'être renfermées dans de beaux cadres en bois sculpté, style Louis XIV.

Quant aux *pourtraictés,* comme on disait au XVIe siècle, qui figurent dans cette galerie, il en est d'illustres, comme Jean Bertaut, Malherbe, Charlotte Corday, Dumont d'Urville. D'autres, comme Samuel Bochart, Segrais, Jean Eudes, Huet, Claude Fauchet, Chênedollé, de Caumont, ont une notoriété qui ne dépasse guère le monde des lettrés. La plupart enfin, recommandables à plus d'un titre, ont une réputation limitée par les frontières de la province où ils se sont distingués; tels les nombreux recteurs ou professeurs de l'ancienne Université, l'historien local Charles de Bourgueville, sieur de Bras, le botaniste Jacques Daléchamps, le mathématicien Gilles Macé, le poète Nicolas Vauquelin des Yveteaux, l'archéologue Gervais de La Rue, le peintre Malbranche.

Parmi ces personnages, au nom peu retentissant, il en est qui, en poursuivant la chimère du succès, ont rencontré, à côté de ce qu'ils croyaient devoir les il-

collection Mancel. Réclamé, le 22 mai 1882, par le conservateur de cette collection, il y a été réintégré à la même date.

lustrer, la seule chose capable de leur assurer une place dans le souvenir des hommes. Tel est l'exemple donné par Pierre David, poète et diplomate, né à Falaise en 1772. Pendant sa mission de consul général de France, à Smyrne, il se signala en protégeant, au péril de ses jours, contre la fureur des Turcs, un grand nombre de Grecs qui s'étaient réfugiés dans son hôtel. Le poète comptait beaucoup sans doute sur ses poèmes et tragédies pour ne pas être oublié ; et c'est le diplomate seul qui se rappelle aujourd'hui, à l'attention des générations nouvelles, par sa conduite héroïque.

Ce qui nous prouve encore une fois, malgré les maladroites révoltes de notre amour-propre, que nous valons beaucoup moins par les œuvres de l'esprit que par les inspirations du cœur.



Caen, Imp. H. Delesques, rue Froide, 2 et 4.

